AUCAME

Rapport d'Activité 2012

Arrêté par le conseil d'administration
du 13 juin 2013

MARS 2013

Sommaire

Le programme partenarial 2011-2012-2013, cadre de référence de l'activité en 2012. 3

L'aucame : Outil d'ingénierie territoriale 5

Caen-métropole, territoire de référence pour l'agence 5

Les organes dirigeants de l'association 7

L'organisation et le fonctionnement de l'Agence en 2012 11

Une vie associative régulière 11

Le fonctionnement de l'équipe technique 11

I. Développer l'intelligence territoriale 15

Les observatoires 15

Le système d'information géographique (S.I.G.) de l'AUCAME : un outil puissant en plein essor 20

Veille juridique et technique 22

Animation du milieu local 23

Répondre aux sollicitations multiples 25

Réseaux régionaux et nationaux et actions de formations 26

Diffusion des données et des connaissances 27

II. Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles 31

Les politiques publiques d'habitat 31

Les politiques publiques de transport et déplacements 33

Les politiques publiques d'aménagement 36

Agriculture périurbaine durable 39

III. Contribuer au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques 43

Participation à la définition des outils de mise en œuvre du SCoT 43

Participation à l'élaboration des outils de suivi et de mise en œuvre du SCoT 44

Politiques d'habitat 45

Politiques de mobilités 46

IV. Animer les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation 49

Contribution aux réflexions et travaux initiés dans le cadre de Paris Seine Normandie 49

Suivi du projet « LNPN » 52

Annexes 55

Liste des travaux produits par l'AUCAME depuis le 1er janvier 2012 55

Budget prévisionnel 2012 (rappel) 56

Club géomatique du 7 décembre 2012 à CAEN 57

Le programme partenarial 2011-2012-2013, cadre de référence de l'activité en 2012.

Approuvé lors du Conseil d'Administration du 7 juillet 2011, le programme de travail 2011-2013 de l'AUCAME constitue un moment important de la vie de l'Agence dans la mesure où il s'ouvre dans l'immédiat après-SCoT, après cinq ans d'existence effective de l'Agence.

Il s'inscrit également dans un contexte législatif particulièrement évolutif (Lois LME, ENE, LMA, RCT).

Il a été élaboré sur la base :

- Des échanges au sein des instances de l'AUCAME de septembre 2010 à juin 2011 : Conseil d'Administration et bureaux,
- D'échanges bilatéraux réguliers avec les services suivants :
  - État : DDTM 14 et DREAL Basse-Normandie,
  - Région Basse-Normandie,
  - Syndicat Mixte Caen-Métropole,
  - C.A. Caen la mer,
  - Viacités.

Il prend également en compte les réflexions que l'AUCAME mène au-delà de son périmètre traditionnel, en particulier sur les dossiers « Paris-Seine-Normandie » et « Ligne Nouvelle Paris-Normandie (LNPN) »

Il s'articule autour de quatre axes stratégiques :

1. Développer l'intelligence territoriale ;
2. Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles;
3. Contribuer au suivi de la mise en œuvre de leurs politiques publiques ;
4. Animer les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation.

Le présent rapport d'activités reprend la trame du programme de travail partenarial validé par le Conseil d'Administration de l'AUCAME.

L'intercommunalité dans Caen-Métropole au 1er janvier 2012

Sources : www.banatic.interieur.gouv.fr
réalisation : © AUCAME 2011

CAEN-MÉTROPOLE, TERRITOIRE DE RÉFÉRENCE POUR L'AGENCE

Le territoire de Caen-Métropole transcende les découpages administratifs traditionnels. Il s'appuie sur les intercommunalités.

Cf. carte ci-contre

Les élus s'y sont dotés d'outils d'études et de projets :

- Le Syndicat Mixte Caen-Métropole, structure politique chargée de la planification et de la prospective et également compétent pour le « Pays », officiellement créé le 17 juillet 2006, structure d'animation et de coordination de projets.
- L'Agence d'Urbanisme, outil d'ingénierie territoriale.

Le Syndicat Mixte Caen-Métropole a été créé par arrêté préfectoral en date du 23 juin 2004. Il est l'héritier de l'ancien Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Urbanisme de l'Agglomération Caennaise, créé en 1987 afin de définir les grandes orientations en matière de développement économique et d'aménagement de l'Agglomération caennaise et plus particulièrement de procéder à la révision du SDAU de 1976.

Par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2006, a été créé le « Pays de Caen ». Par délibérations concordantes des collectivités membres du Syndicat Mixte Caen-Métropole, ce dernier s'est vu confier la compétence « Pays » au 1er janvier 2007.

Au 1er janvier 2012, sont inclus dans le périmètre du Syndicat Mixte Caen-Métropole, une communauté d'agglomération, 10 communautés de communes et 3 communes encore non membres d'une intercommunalité.

Il compte aujourd'hui 143 communes représentant plus de 333 800 habitants, soit environ la moitié de la population du département du Calvados.

L'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole s'appuie largement sur ce territoire puisque le Syndicat Mixte Caen-Métropole a adhéré en propre à l'agence et que la quasi-totalité de ses membres l'a intégrée depuis la création de l'agence en septembre 2005, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération Caen la Mer, 29 communes : 217 414 habitants ;
- Les 9 communautés de communes suivantes :

CABALOR	9 communes	11 451 habitants
Cœur de Nacre	11 communes	22 227 habitants
Entre Bois et Marais	9 communes	6 733 habitants
Entre Thue et Mue	13 communes	12 457 habitants
Evrecy-Orne-Odon	19 communes	14 620 habitants
Plaine Sud de Caen	8 communes	7 116 habitants
Rives de l'Odon	3 communes	6 198 habitants
Val ès dunes	17 communes	14 414 habitants
Cingal	17 communes	9 701 habitants

Les 6 communes suivantes, non intégrées à un EPCI, sont adhérentes à tire individuel :

- Colleville-Montgomery : 2 705 habitants ;
- Clinchamps-sur-Orne : 1 011 habitants ;
- May-sur-Orne : 1 889 habitants ;
- Ouistreham : 11 416 habitants ;
- Saint-André-sur-Orne : 1 923 habitants ;
- Saint-Martin-de-Fontenay : 2 188 habitants.

Ainsi, au 1er janvier 2012, sur les 143 communes couvertes par le Syndicat Mixte Caen-Métropole, 141 étaient membres de l'Agence, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'EPCI auquel elles appartiennent.

Par ailleurs, sont également membres de droit de l'Agence d'Urbanisme :

- l'État, qui a accompagné la démarche de création, y est représenté par le Préfet et les représentants de neuf services déconcentrés.
- La Région Basse-Normandie,
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen,
- La Chambre d'Agriculture du Calvados,
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Calvados,

Les collectivités locales membres de l'AUCAME au 1er mai 2012

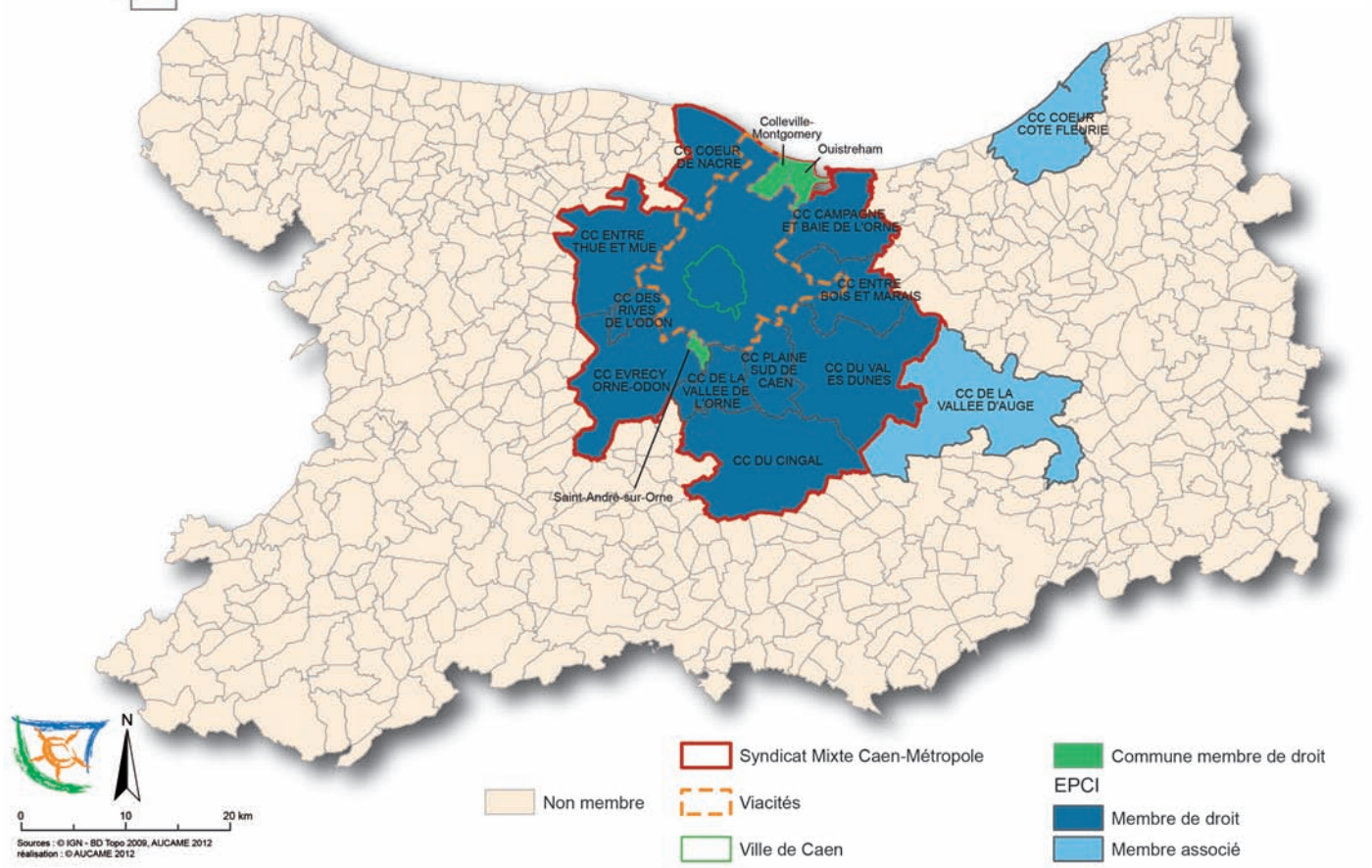

- Le syndicat mixte de transports en commun de l'Agglomération Caennaise, Viacités (dont le périmètre correspond à celui de la Communauté d'Agglomération),
- La Ville de Caen,
- L'Université de Caen,
- L'Établissement Public Foncier de Normandie.

Sont également membres associés depuis 2009 :

- La communauté de communes « Cœur Côte Fleurie » ;
- La communauté de communes « Vallée d'Auge ».

LES ORGANES DIRIGEANTS DE L'ASSOCIATION

En vertu des décisions de l'Assemblée Générale Constitutive et des statuts approuvés de l'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole, l'Association est constituée de la manière suivante :

- État représenté par les services suivants : 10 délégués
  - Préfecture ;
  - Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), 2 délégués ;
  - Secrétariat Général aux Affaires Régionales (SGAR) ;
  - Agence Régionale de Santé, délégation territoriale (ARS DT14) ;
  - Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, (DIRECCTE) ;
  - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) ;
  - Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), 2 délégués ;
  - Rectorat de l'Académie.
- Région Basse-Normandie : 2 délégués
- Syndicat Mixte « Caen-Métropole » : 4 délégués
- Communauté d'Agglomération « Caen la Mer » : 16 délégués
- Communauté de communes : 2 délégués chacune, soit 20 délégués
  - « CABALOR »
  - « Cœur de Nacre »
  - « Entre Bois et Marais »
  - « Val ès dunes »
  - « Plaine Sud de Caen »
  - « Rives de l'Odon »
  - « Evrecy-Orne-Odon »
  - « Entre Thue et Mue »
  - « Cingal »
  - « Vallée de l'Orne »
- Communes hors EPCI :
  - Au Nord : Ouistreham et Colleville-Montgomery : 2 délégués
  - Au Sud : Saint-André-sur-Orne : 1 délégué
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen : 1 délégué
- Chambre de Métier et de l'Artisanat : 1 délégué
- Chambre d'Agriculture : 1 délégué
- Ville de Caen : 2 délégués
- Viacités : 2 délégués
- Université de Caen : 1 délégué
- Établissement Public Foncier de Normandie : 1 délégué
- Communauté de communes « Cœur Côte Fleurie » : 1 délégué
- Communauté de communes « Vallée d'Auge » : 1 délégué.

A la fin de l'année 2012, l'association « Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole » est administrée par un Bureau de 7 membres, un Conseil d'Administration de 33 membres représentant 30 voix et une Assemblée Générale réunissant l'ensemble des membres de l'Association, soit 66 membres.

Le Bureau est composé de la manière suivante :

- Président : Monsieur Colin SUEUR, représentant la Communauté d'Agglomération « Caen la Mer »,
- Premier Vice-Président : M. Dominique VINOT-BATTISTONI, représentant La Communauté d'Agglomération « Caen la mer »,
- Second Vice-Président : Monsieur André LEDRAN, représentant les communes hors EPCI Nord,
- Trésorier : Madame Dominique LEFRANÇOIS, représentant la communauté de communes « Entre Bois et Marais »,
- Secrétaire : Monsieur Roger ENTFELLNER, représentant la communauté de communes « Evrecy–Orne–Odon »
- Trésorier-Adjoint : Madame Cécile DOSSOU, représentant la Ville de Caen,
- Secrétaire-Adjoint : Monsieur Xavier PICHON, représentant le Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Au plan de l'organisation de l'association « Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole » et de ses instances dirigeantes, deux événements sont à souligner pour l'année 2012 :

Adhésion de la Communauté de communes « Vallée de l'Orne à l'Agence ».

Créée au 1er janvier 2011, cette nouvelle Communauté de communes (5 communes, 7 671 habitants) qui comprend les trois communes de Clinchamps-sur-Orne, May-sur-Orne et Saint-Martin-de-Fontenay, déjà membres de l'Agence, et Fontenay-le-Marmion et Laize-la-Ville, qui ne l'étaient pas, a officiellement demandé à adhérer à l'Agence par courrier de son Président, M. Hubert Picard, en date du 7 février 2012.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 26 avril 2012, s'est prononcé favorablement à l'unanimité pour l'adhésion de La Communauté de communes « Vallée de l'Orne » en tant que membre de droit. La communauté de communes est représentée par Messieurs Hubert Picard (AG et CA) Laurent Pagny (AG).

Grâce à l'adhésion de la Communauté de communes « Vallée de l'Orne », toutes les communes comprises à l'intérieur du périmètre du Syndicat Mixte Caen-Métropole sont désormais directement ou indirectement membres de l'AUCAME.

Entrée de la DREAL Basse-Normandie au Conseil d'Administration de l'Agence.

Par courrier en date du 1er mars 2012, M. le du Préfet de Basse-Normandie, Préfet du Calvados avait demandé que la DREAL puisse siéger au sein du Conseil d'Administration de l'Agence avec voix délibérative, en raison notamment de la réorganisation des services déconcentrés de l'État en région.

Le principe de cette entrée au CA a été approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 26 avril 2012, en précisant toutefois qu'il était nécessaire de modifier les statuts de l'Association pour apporter un changement à la composition du CA.

Cette modification statutaire a été approuvée à l'unanimité lors de la seconde Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 juin 2012.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRE AUCAME	NOM
ÉTAT	Préfet ou représentant
	DDTM ou représentant
	DREAL ou représentant
EPFN	Monsieur BOLOTTE
RÉGION	Monsieur DESCHAMPS
"CAEN-MÉTROPOLE"	Monsieur DURON
"CAEN-MÉTROPOLE"	Monsieur PICHON
C.A. "CAEN LA MER"	Madame MIALON-BURGAT
C.A. "CAEN LA MER"	Monsieur CHAPELIÈRE
C.A. "CAEN LA MER"	Monsieur LE COUTOUR
C.A. "CAEN LA MER"	Monsieur LE QUERLER
C.A. "CAEN LA MER"	Monsieur LELANDAIS
C.A. "CAEN LA MER"	Monsieur LEPAREUR
C.A. "CAEN LA MER"	Monsieur SUEUR
C.A. "CAEN LA MER"	Monsieur VEVE
C.A. "CAEN LA MER"	Monsieur VINOT-BATTISTONI
CDC "Entre Thue et Mue"	Madame TURBATTE
CDC "Evrecy-Orne-Odon"	Monsieur ENTFELLNER
CDC "Entre Bois et Marais"	Madame LEFRANCOIS
CDC "Plaine Sud"	Monsieur LOUESDON
CDC « CABALOR »	Madame GIROUD-VIEL
CDC "Cingal"	Madame GOUBERT
CDC "Cœur de Nacre"	Monsieur CLARENCE
CDC "Val ès dunes"	Madame DE GIBON
CDC "Les Rives de l'Odon"	Monsieur TOSTAIN
CDC «Vallée de l'Orne»	Monsieur PICARD
Ville de Caen	Madame DOSSOU
Communes Hors EPCI Nord & Sud (2 Voix)	Monsieur LEDRAN
	Monsieur DELBRUEL
VIACITÉS	Monsieur L'ORPHELIN
UNIVERSITÉ	Madame TRAVERT
Organismes Consulaires (1 Voix)	Monsieur DELAUNAY
Organismes Consulaires (1 Voix)	Monsieur LEGRAND
Organismes Consulaires (1 Voix)	Monsieur GUILBERT

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

MEMBRES		REPRÉSENTANTS
ETAT	PREFECTURE	M. le Préfet
	DDTM	M. Le Directeur
	DDTM	M. Le Directeur
	ARS DT 14	M. Le Directeur
	DIRECCTE	M. Le Directeur
	DREAL	M. Le Directeur
	DREAL	M. Le Directeur
	DRAC	M. Le Directeur
	RECTORAT	M. Le Directeur
	SGAR	M. Le Directeur
EPFN		Lucien BOLLOTTE
Conseil Régional		Jean Karl DESCHAMPS
		Laurent SODINI
Syndicat Mixte Caen-Métropole		Philippe DURON
		Corinne FERET
		Xavier PICHON
		Alain YAOUANC
Communauté d'Agglomération Caen la mer		Hélène MIALON-BURGAT
		Christelle VAUQUELIN
		Jacques BOULLAND
		Jacques CHAPELIERE
		Jean-Paul DAUNOU
		Denis DESNYDER
		Gérard DUMAINE
		Xavier LE COUTOUR
		Jean-François LE QUERLER
		Jacques LELANDAIS
		Alain LEPAREUR
		Joël PIZY
		Pascal SERARD
		Colin SUEUR
		Eric VEVE
		Dominique VINOT-BATTISTONI
Communauté de Communes "CA.BA.LOR."		Joëlle GIROUD-VIEL
		Patrick GOUPIL
Communauté de Communes "CINGAL"		Nicole GOUBERT
		Bruno FRANCOIS
Communauté de Communes "Cœur de Nacre"		Daniel CLARENCE
		Georges HAMELIN
Communauté de Communes "Entre Bois et Marais"		Dominique LEFRANCOIS
		Jean-Yves LORIN
Communauté de Communes "Entre Thue et Mue"		Béatrice TURBATTE
		André LEBOURGEOIS
Communauté de Communes "Evrecy-Orne-Odon"		Roger ENTFELLNER
		Philippe BOUCHARD
Communauté de Communes "Plaine Sud de Caen"		Olivier DERU
		Gaël LOUESDON
Communauté de Communes "Les Rives de l'Odon"		Hubert OGIER
		Jean Pierre TOSTAIN
Communauté de Communes "Val ès Dunes"		Sophie de GIBON
		Marc LELAIT
Communauté de Communes "Vallée de l'Orne"		Hubert PICARD
		Laurent PAGNY
Commune Hors EPCI Nord	Ouistreham	André LEDRAN
	Colleville-Montgomery	Robert BONNET
Commune Hors EPCI Sud	Saint André-sur-Orne	Christian DELBRUEL
Ville de Caen		Cécile DOSSOU
		Françis JOLY
Viacités		Pascale CAUCHY
		Rudy L'ORPHELIN
Université		Josette TRAVERT
Chambre de Métiers et de L'Artisanat		Jean-François GUILBERT
Chambre de Commerce et d'Industrie		Gérard DELAUNAY
Chambre d'Agriculture		Michel LEGRAND
Communauté de Communes "Cœur Côte Fleurie" (membre associé)		Philippe AUGIER
Communauté de Communes "Vallée d'Auge" (membre associé)		François AUBEY

ORGANIGRAMME

AU 1ER OCTOBRE 2012

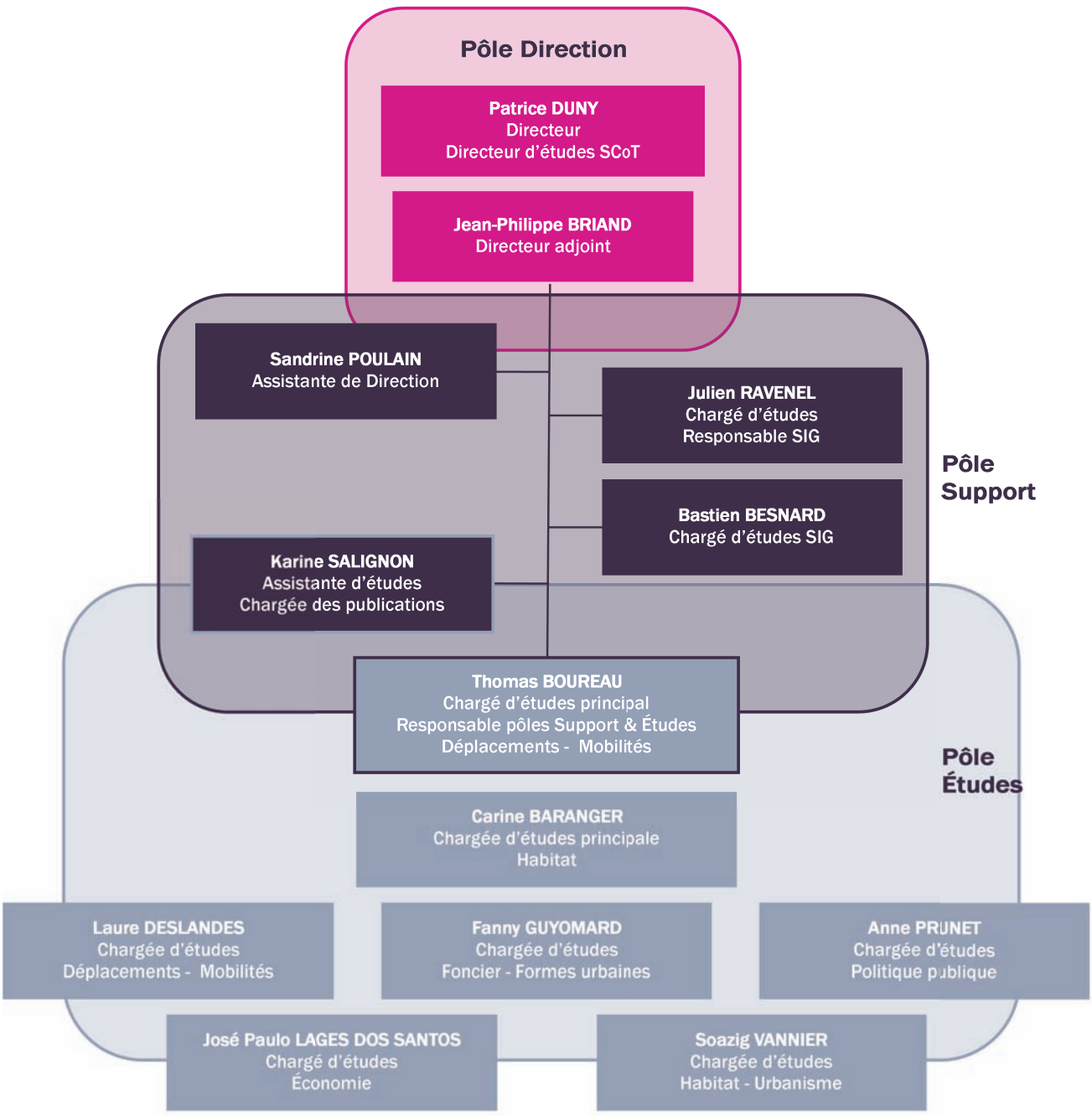

Agence d'études d'Urbanisme de Caen-Métropole
10 Rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol - 14 000 CAEN
Tel : 02 31 86 94 00 - Fax : 02 31 39 88 83
contact@aucame.fr
www.aucame.fr

L'organisation et le fonctionnement de l'Agence en 2012

Une vie associative régulière

Les différents organes de l'association sont régulièrement convoqués par le Président avec indication de l'ordre du jour et toutes les réunions donnent lieu à un compte rendu écrit, validé ou corrigé lors de la réunion suivante de l'instance concernée.

Le Bureau de l'AUCAME s'est réuni aux dates suivantes :

- 28 mars 2012, dans les locaux de l'agence,
- 16 octobre 2012, dans les locaux de l'agence.

Le Conseil d'Administration s'est réuni aux dates suivantes :

- 26 avril 2012, en Mairie de Troarn,
- 6 décembre 2012, en Mairie de Troarn.

L'Assemblée Générale ordinaire s'est réunie à la date suivante :

- 24 mai 2012, en Mairie de Colombelles.

En outre, deux Assemblées générales extraordinaires ont été convoquées afin de procéder à une modification des statuts de l'Agence, notamment pour donner un siège à la DREAL Basse-Normandie en Conseil d'Administration :

- 24 mai 2012, en Mairie de Colombelles, où, faute de quorum, elle n'a pu valablement délibérer,
- 7 juin 2012, en Mairie de Colombelles.

Le fonctionnement de l'équipe technique

2012, l'AUCAME est en deuil.

Frédéric DELBOS,
Directeur-adjoint de l'Agence depuis la création de celle-ci, nous a quittés le 7 avril 2012 à la suite d'une cruelle maladie.

Nous ne l'oublions pas.

L'équipe technique de l'agence est désormais pleinement inscrite dans le paysage technique local, mais également national.

Sur les dix salariés embauchés à la création de l'agence en 2006, six sont encore présents au sein de l'équipe, preuve d'une grande stabilité de l'effectif.

Cette stabilité est un atout pour l'agence dans la mesure où l'expérience du territoire acquise par ce « noyau dur » de l'équipe est un gage de très bonne connaissance des dynamiques et enjeux locaux et de pérennité des partenariats mis en place.

Elle constitue également un atout pour l'intégration des nouveaux salariés qui disposent ainsi rapidement de l'apport technique et culturel de ceux que l'on peut désormais qualifier « d'anciens ».

Au 1er octobre 2012, l'équipe est constituée de 13 personnes : un Directeur, une assistante de Direction, une Assistante d'études, un Directeur-adjoint, deux Chargés d'études principaux et 7 Chargés d'études.

Le salarié le plus jeune est âgé de 25 ans, le plus âgé de 49 ans. La moyenne de l'équipe s'établit à 34,8 ans.

Concernant le personnel, l'année 2012 s'est caractérisée par les faits suivants :

- Soazig Vannier a été recrutée à compter du 3 janvier 2012 pour venir renforcer l'équipe sur les questions d'habitat, en particulier les PLH en cours. Cependant, son expérience antérieure au sein d'un Bureau d'études notamment chargé de l'élaboration de documents d'urbanisme, constitue un apport technique de premier ordre pour la mise en œuvre dans les PLU du SCoT et des PLH.
- Jean-Philippe Briand a été mis à disposition par l'INSEE à compter du 1er octobre 2012. Il succède à Frédéric Delbos au poste de Directeur-adjoint. Statisticien de formation, Jean-Philippe Briand est installé en Basse-Normandie de puis de nombreuses années. Fonctionnaire à l'INSEE, il a été mis à disposition du Conseil Régional de Basse-Normandie où il a notamment suivi l'élaboration du SRADT. Mis à disposition du CESER de Basse-Normandie depuis quelques années, il a une connaissance très précise des dynamiques territoriales à l'œuvre dans notre région. Son arrivée est particulièrement bienvenue à un moment où l'Agence doit renforcer et pérenniser ses outils d'observation.

Image ©2013 IGN-France sur ®Google Earth

I. Développer l'intelligence territoriale

1. Les observatoires

La mission d'observation est essentielle car elle constitue le cœur de métier d'une agence d'urbanisme, celle sans laquelle aucune des autres missions confiées à l'AUCAME ne pourra être correctement assurée.

Il ne faut cependant pas la concevoir comme un outil de connaissance pour la connaissance, mais bien comme un outil clairement orienté vers la définition puis le suivi des politiques publiques dont le territoire se dote, à travers notamment les documents cadres que constituent le SCoT, les PLH et le PDU.

Cependant, les premières années de fonctionnement de l'Agence montrent que le temps laissé à l'équipe pour organiser l'information collectée, mettre en place des outils et capitaliser les savoir-faire a été considérablement réduit tant la pression pour produire et présenter des études a été forte. Il est désormais nécessaire d'accorder à l'équipe technique le temps nécessaire à l'organisation et la structuration des observatoires, notamment via leur intégration dans le système d'information géographique.

Par ailleurs, l'organisation des partenariats nécessaire à l'obtention des informations que l'Agence a du mal à recueillir constitue une mission à part entière pour laquelle le temps nécessaire est important et ne doit pas être sous-estimé.

En conséquence, le présent programme de travail partenarial a mis nettement l'accent sur la nécessaire consolidation du système d'observation de l'Agence. Celle-ci s'insère dans une partie consacrée au concept plus large d'intelligence territoriale.

a) - Observatoire démographie-population : l'intégration des données du RP INSEE datées du 1er janvier 2009

Les nouvelles modalités de diffusion des résultats du recensement de population de l'INSEE s'appuient sur la mise en ligne massive de données statistiques brutes téléchargeables sans condition d'accès sur le site www.insee.fr .

Cette mise en ligne intervient en deux phases et concerne les données de l'année n-3 :

- le 1er juillet de chaque année, pour les bases de données communales « chiffres clefs » et « chiffres détaillés » ;
- le 1er octobre de chaque année pour les données infra-communales et les bases de données « détail » individus, logement et mobilité.

La FNAU envisage de mutualiser à moyen termes et pour l'ensemble de ses membres, le téléchargement, le stockage et les premiers prétraitements (notamment la mise en forme) de toutes les bases mises en ligne par l'INSEE.

À ce jour cependant, cette tâche incombe aux agences de manière individuelle.

Ainsi, l'AUCAME a effectué l'intégration dans son propre serveur des bases de données issues du RP INSEE datée du 01 janvier 2009 et mise en ligne le 1er juillet 2011, tout comme elle l'avait fait en 2011 pour les bases datées 01 janvier 2008.

b) - Le M.O.S. de l'AUCAME : la numérisation du M.O.S. en 2001 et la comparaison avec 2009

En 2008, l'AUCAME s'est lancée dans la réalisation d'un mode d'occupation du sol du territoire de Caen-Métropole sur la base des ortho-photographies de 2006 fournies par le Conseil Général du Calvados. Ce travail corrigé et validé par les EPCI et communes concernés est daté au 1er janvier 2009 (cf. QSN n°25 – Le mode d'occupation du sol de l'AUCAME – septembre 2010).

Ce genre d'outil permet d'avoir une vision structurelle d'un territoire à un moment donné, mais il prend tout son sens dès lors que l'on dispose de deux dates que l'on peut comparer. Il offre alors la possibilité d'observer les dynamiques à l'oeuvre sur un territoire.

C'est la raison pour laquelle, en se basant sur ce travail et sur les ortho-photographies de 2001 du Conseil Général du Calvados, l'Agence a créé, durant l'année 2011, un mode d'occupation du sol daté de 2001.

L'année 2012 a été consacrée à l'exploitation de cette base de données permettant des comparaisons entre 2001 et 2009, permettant ainsi de mesurer la consommation d'espace sur le territoire de Caen-Métropole.

Deux études ont ainsi été publiées sous la forme d'Act'Urba :

- Le n°4, daté de janvier 2012 : « L'occupation du sol de Caen-Métropole – État des lieux 2009 – Évolutions depuis 2001 »
- Le n°6, daté de juillet 2012 : « L'occupation du sol de Caen la mer – État des lieux 2009 – Évolutions depuis 2001 »

Ce travail a permis de connaître le rythme exact de consommation d'espaces agricoles et naturels du terri-

toire du SCoT (184 hectares par an) et celui de Caen la mer (64 hectares par an).

c) - Les données localisées : la création d'une base de données géo-localisées des équipements publics diffusée en « OpenData »

La constitution d'une base de données géo-localisées des équipements publics, à l'échelle du Calvados, a été inscrite dans le programme de travail partenarial. Ce chantier a démarré au deuxième trimestre 2011. Il s'inscrit en particulier dans la logique de l'observation foncière mis en place par l'Agence, mais également dans la perspective de l'observation en matière de mobilité, les équipements publics étant des générateurs potentiels de trafic.

L'originalité de ce travail réside dans la mise en œuvre d'un partenariat technique entre l'Agence et le Conseil Général du Calvados dans la mesure où la même démarche avait été engagée dans les deux structures.

Ce partenariat, matérialisé par une convention, a donc permis de finaliser en 2012 la production d'une base de données géographiques qui recense et géo-localise les quelques 8 000 équipements publics et collectifs du département du Calvados.

La nomenclature retenue est inspirée de la celle mise en place par le CRIGE-PACA, qui paraissait la plus complète.

Ce projet a donné lieu à la mise en place de conventions avec plusieurs partenaires afin de pouvoir accéder et utiliser des bases de données déjà constituées.

D'autres sources ont également été mobilisées, notamment sur internet, mais également des données issues de la BD Topo de l'IGN, gratuites et faciles d'intégration.

Outre l'intérêt intrinsèque d'une telle base de données et la nouveauté de ce type de partenariat localement, la grande innovation entourant ces travaux réside dans le mode de diffusion de cette base de données dénommée « OpenEquipements14 ».

En effet, très rapidement, Conseil Général et AUCAME ont décidé avec l'accord de leurs instances respectives d'expérimenter une diffusion de type OpenData, sous licence ouverte.

L'OpenData - « données ouvertes » en Français - désigne une démarche, en plein essor dans les collectivités françaises, qui vise à ouvrir les données publiques. Cela consiste à diffuser gratuitement certaines données numériques et à en permettre une réutilisation très large, même commerciale. Ces données peuvent être des données géographiques, des statistiques, des études ou des rapports.

La diffusion des données publiques répond à des objectifs de transparence, d'économie et d'efficacité dans l'utilisation de l'argent public. Elle peut également initier une participation citoyenne et favoriser les échanges et les collaborations entre structures ce qui peut aboutir à un enrichissement collectif du contenu et de la qualité des données ouvertes. Les démarches OpenData sont enfin des outils de communication puissants pour les territoires qui s'en emparent et des vecteurs d'innovation, de création d'emplois et de nouveaux services aux citoyens.

La démarche OpenEquipements14 a été présentée devant une centaine d'élus, de techniciens et d'acteurs locaux de la géomatique, lors d'une matinée d'information le 28 septembre 2012, introduite par le Président du Conseil Général du Calvados, Jean-Léonce DUPONT et le Président de l'AUCAME, Colin SUEUR. Le succès de cette présentation illustrée tant par le nombre de participants que par leur qualité démontre le vif intérêt suscité par cette démarche qui dépasse largement les frontières du département du Calvados, comme en témoigne la présence de François SALGE représentant l'Association Française pour l'Information Géographique (AFIGEO) et par ailleurs chargé de mission à la Direction Générale de l'Aménagement du Logement et de la Nature (DGALN).

Cette base de données est donc disponible en téléchargement libre sur les sites des deux partenaires coproducteurs :

- *www.calvados.fr,*
- *www.aucame.fr.*

d) - Les données localisées : la création d'une base de données géo-localisées de l'appareil commercial de Caen-Métropole

À partir de données fournies par la CCI de Caen, le pôle SIG a produit une base de données géo-localisée recensant les équipements commerciaux d'une surface de plus de 300 m² sur l'ensemble du territoire de Caen-Métropole. Cette base de données recense ainsi 272 enseignes localisées précisément et présente notamment les informations suivantes : secteur d'activité, nom de l'enseigne, surface de vente …

e) - Observatoire du foncier : la mise en place d'un partenariat pérenne avec l'EPFN

L'Établissement Public Foncier de Normandie est à l'origine de la création de l'observatoire foncier régional de Normandie. Dans ce cadre, une convention d'étude entre l'Établissement Public Foncier de Normandie, le Syndicat Mixte de Caen-Métropole et la Région Basse-Normandie a été établie pour mettre en place ce dispositif partenarial d'observation foncière. Les objectifs de

ce dispositif d'observation foncière sont d'appréhender les marchés fonciers et les logiques d'acteurs, et leurs évolutions.

L'AUCAME, dont la mission première est l'observation sur son territoire d'assiette, s'inscrit logiquement dans cette démarche partenariale. L'adhésion de l'EPFN au conseil d'administration de l'Agence est une première pierre à cette collaboration. Néanmoins, le partenariat doit s'approfondir, notamment en inscrivant cette collaboration, qui doit se pérenniser dans le temps, au programme de travail 2011-2013.

Le partenariat d'observation foncière entre l'EPFN, la région Basse-Normandie, le Syndicat Mixte Caen-Métropole (maître d'ouvrage de cette observation au niveau local) et l'AUCAME doit se concrétiser en deux phases distinctes :

Dans un premier temps, l'AUCAME a pour mission de produire l'analyse de la situation foncière à l'aide :

- des documents d'urbanisme numérisés et de la cartographie historique de la consommation foncière fournies par l'EPFN et établies par Géodis,
- des données mises à disposition par les partenaires (Perval, …). Pour approfondir l'analyse de la situation foncière (propriété foncière publique, dents creuses, grandes unités foncières…), d'autres sources de données, telles MAJIC III, pourraient être exploitées par l'AUCAME, sous réserve de leur mise à disposition.
- des données et études disponibles à l'AUCAME (mode d'occupation des sols, RP, SCoT, PLH…).

Dans un deuxième temps, cette analyse sera étayée par des entretiens avec les acteurs locaux de l'aménagement et du foncier pour appréhender les fonctionnements des marchés fonciers et les logiques d'acteurs. Ces entretiens dont le nombre reste à définir seront menés par l'AUCAME. L'Agence doit ainsi produire un document qui fera la synthèse et l'analyse de ces données et entretiens.

Sur le long terme, cette mission d'analyse constituera la base d'un observatoire foncier pérenne et disponible pour les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique d'aménagement. La mise en place d'un forum foncier local, dont l'AUCAME assurerait l'animation, permettrait de faire vivre et partager les connaissances issues de cet observatoire.

La première phase de la mission (numérisation des documents d'urbanisme et cartographie historique des POS/PLU – par GEODIS) est toujours en cours. C'est pourquoi le lancement effectif des travaux de l'observatoire n'a pas encore débuté.

Le lancement officiel de cet observatoire aura lieu lors de la première réunion de son Comité de pilotage qui doit se tenir dans le courant du mois de janvier 2013.

f) - Observatoire de l'habitat et de l'immobilier : l'accent mis en 2012 sur le développement des partenariats

L'animation pérenne du partenariat concernant l'observation sur la thématique de l'habitat a été menée sur toute l'année 2012 à travers différentes réunions, notamment liées à l'élaboration, au suivi et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat (cf. partie II).

La capitalisation, l'organisation et le traitement des données :

L'essentiel des travaux réalisés au cours de l'année ont porté sur la capitalisation et le traitement des données afférentes au logement et à l'habitat à travers différentes démarches :

1. Une démarche partenariale :

Depuis 2007, dans le cadre de la mise à disposition auprès de l'AUCAME des bases de données afférentes à l'habitat, une rencontre annuelle est faite avec deux partenaires fortement impliqués sur la thématique du logement : la DREAL Basse-Normandie et l'Association régionale pour l'habitat social de Basse-Normandie. Pour l'année 2012, ces rencontres ont abouti, entre autre, à la signature de deux conventions bipartites entre :

- La DREAL Basse-Normandie et l'AUCAME pour la mise à disposition des bases de données suivantes par commune à l'échelle du Calvados (sur l'année N-1 le plus souvent) : SITADEL (Données sur la construction neuve), EPLS 2010- RPLS 2011 (données sur le logement social hors foyer logement), EPTB (Prix des terrains à bâtir) ;
- L'Association Régionale pour l'Habitat Social de Basse-Normandie et le syndicat mixte Caen-Métropole pour la mise à disposition d'indicateurs statistiques contenus dans l'enquête triennale « Occupation du parc social » et globalisés sur les différents territoires d'observation à l'échelle de Caen-Métropole : communautés de communes, Communauté d'Agglomération Caen la mer, les cinq types d'espace du PLH de Caen la mer. Cette convention concerne la base de données Occupation du Parc Social de 2009. Elle sera reconduite pour les prochaines enquêtes.

Il est important de souligner que dans le cadre de l'élaboration des PLH, l'Association Régionale pour l'Habitat Social de Basse-Normandie nous fournit et présente, lors des différentes instances de validation, les éléments sur la demande en logement locatif social sur les territoires couverts par un programme.

2. Une démarche de veille technique et juridique :

Afin d'obtenir certaines données ou informations complémentaires dans le domaine du logement aussi bien sur le plan technique que sur le plan législatif, l'observatoire habitat mis en place par l'AUCAME assure, chaque année, une veille technique et juridique. Les informations collectées proviennent, par exemple, de sites internet référencés (mises en ligne gratuites de données sur les prix de l'immobilier) ou encore du réseau des agences d'urbanisme.

Pour l'année 2012, les travaux et les recherches réalisés ont porté sur l'actualisation 2011 des bases de données constituées à l'AUCAME sur le marché de l'immobilier caennais, mais également sur les territoires de comparaison (agglomérations du Grand Ouest entre autre):

- Le marché de la location en 2011 : base de données CLAMEUR sur les prix des loyers au m² et les évolutions des prix et ce, à l'échelle des grandes villes et agglomérations françaises ;
- L'enquête sur la commercialisation des logements neufs (ECLN) à la fin 2011 sur plusieurs agglomérations françaises : enquête trimestrielle réalisée et mise en ligne par les DREAL de toutes les régions françaises ;
- La note de conjoncture immobilière des notaires disponible tous les trimestres : cette production permet de disposer des éléments comparatifs sur les prix de l'immobilier ancien (maisons et appartements) et les évolutions et ce, sur plusieurs villes françaises ;
- Les évolutions législatives récentes en matière de logement : Loi sur l'encadrement des loyers.

Les études
de l'observatoire habitat et immobilier de 2012

Travaux réalisés :
Outre les diagnostics PLH (Cdc Bois et Marais, Cdc Entre Thue et Mue) réalisés au cours de l'année 2012, l'AUCAME a produit au cours du 1er trimestre 2012, sa première étude d'observation. Il s'agit d'une étude comparative permettant de donner une approche des niveaux de tension sur les marchés locaux de l'habitat sur huit agglomérations françaises. Cette étude a pu être réalisée grâce à la mobilisation du réseau des agences d'urbanisme de Tours, Nancy, Metz, Rouen, Rennes, Clermont-Ferrand et Orléans, mais également à la mise à disposition de certaines données par la DREAL Basse-Normandie.

Référence nationale, le zonage Scellier donne une approche des niveaux de pression immobilière, en définissant des périmètres très restrictifs des territoires « en tension » face au marché du logement. L'AUCAME a décidé de concevoir une méthode conceptuelle d'analyse construite à partir de douze indicateurs thématiques sur les segments de l'offre et la demande de logements. Elle permet de donner une approche comparative des niveaux de tension sur les marchés locaux de l'habitat en tentant de qualifier et hiérarchiser son intensité sur les huit territoires de comparaison.

Cette étude a donné lieu à la publication d'un Act'urba n°5 : « Une approche de la tension sur les marchés locaux de l'habitat, Étude comparative sur huit agglomérations françaises » ; Avril 2012.

g) - Observatoire mobilités/déplacements : exploiter « à façon » les données issues de l'Enquête Ménages Déplacements (EMD)

L'AUCAME a participé à partir de 2011 à l'exploitation des données de l'Enquête Ménages-Déplacements Grand Territoire menée dans l'agglomération caennaise et dans le Calvados à l'initiative d'un groupement de maîtrise d'ouvrage comprenant le CG14, le Syndicat Mixte Caen-Métropole et Viacités.

L'Agence met ses compétences à disposition de la maîtrise d'ouvrage de l'EMD dans le cadre du comité de pilotage et du comité technique de l'enquête. Elle a également été chargée de l'exploitation des données au-delà du rendu « standard CERTU » confié au bureau d'études PTV.

La mise en forme des informations fournies brutes issues de l'EMD a été conduite durant l'année 2011. L'exploitation de cette masse considérable de données a débuté au cours du troisième trimestre 2011 et s'est poursuivie à un rythme soutenu tout au long de l'année 2012.

Après un premier rapport sur les déplacements entre pôles du Calvados publié en novembre 2011, l'Agence a réalisé deux publications en 2012 :

- En avril 2012 : « Les déplacements pour achat dans Caen la mer et le Calvados »
- En juillet 2012 : « Le stationnement dans l'Agglomération de Caen la mer »

Est également prévu pour le premier semestre 2013 la publication de l'étude sur mobilité des périurbains selon les territoires du SCoT Caen-Métropole.

L'AUCAME utilise également les données issues de l'EMD pour réaliser des exploitations à la demande de la maîtrise d'ouvrage : commission «rythme urbains» de Viacités et insertion de données dans le diagnostic du PDU, élaboration du schéma directeur de voies cyclables de Caen-Métropole.

Elle est également autorisée à utiliser ses données dans le cadre des travaux qu'elle conduit pour ses membres : PLH communautaires, études d'aménagement (Plateau Nord, Secteur Ouest), ...

h) - Observatoire de la politique de la ville

Après une première série de travaux (études cartographiques) initiés en partenariat avec Caen la mer pour les aider à définir les objectifs de la politique de la ville – compétence dont l'agglomération s'est récemment saisie – l'Agence est maintenant entrée dans la phase de création d'un Observatoire de la politique de la ville.

Le projet a été entériné par le conseil communautaire du 30 mars 2012 qui souhaite – dans ses orientations – « Créer un observatoire indépendant pour en faire un outil de connaissance des territoires (potentialités et fragilités) et de prospective ».

L'Agence est donc associée à cette démarche pour aider à définir les outils et les modalités de cet observatoire et, à terme, le faire vivre.

Une première réunion a été organisée avec le groupe de travail historique (les responsables de la politique de la ville dans les communes concernées par une CUCS) pour discuter des indicateurs à retenir pour l'étude. Elle a été suivie d'une seconde réunion avec les élus de la « politique de solidarité territoriale » de l'agglomération. Ceux-ci ont exprimé leur volonté d'être associés aux démarches de sélection des indicateurs. Un nouveau groupe de travail a donc été défini, qui travaille actuellement à la sélection d'indicateurs pertinents à plusieurs échelle : l'agglomération dans son intégralité (socle 1) et les quartiers politique de la ville en particulier (socle 2).

Les politiques engagées visant à réduire les écarts entre quartiers, l'observatoire a été rebaptisé « observatoire des solidarités territoriales » et s'inscrit pleinement dans le projet de territoire urbain et social que Caen la mer va définir en 2013.

Des rencontres se sont tenues à un rythme assez soutenu (2 groupes de travail et 2 commissions d'élus au cours du dernier trimestre 2012), le but étant d'arrêter le socle 1 d'« indicateurs d'alerte et de progrès » afin de déterminer les quartiers « cibles » de la future politique de la ville en cours de redéfinition.

En octobre 2012, la CA Caen la mer a sollicité l'AUCAME pour fournir des éléments concernant la situation sociale au sein de l'agglomération caennaise en positionnant Caen vis-à-vis d'un référentiel de 30 villes de comparaison (13 capitales régionales et 17 grandes agglomérations au sein d'une aire urbaine de plus de 250 000 habitants). Une sélection d'indicateurs de fragilité a conduit parallèlement à identifier les quartiers les plus en difficulté sur le territoire.

La contribution de l'Agence a alimenté le dossier « politique de la ville » que Caen la mer a présenté au Ministère délégué à la ville dans le cadre de la redéfinition de l'action de l'État en la matière.

La brique de base de l'observatoire des solidarités territoriales est l'IRIS, mais la mise en œuvre du carroyage par l'INSEE offre l'opportunité d'affiner l'observation. L'Agence a donc engagé un partenariat avec l'Institut pour réaliser une publication commune sur ce sujet. Le travail mené a conduit à la diffusion d'un Cent pour Cent Basse-Normandie fin décembre 2012. Intitulée « les difficultés ne se limitent pas aux quartiers politique de la ville », la publication – novatrice – cartographie et analyse les premières données carroyées diffusées par l'INSEE.

2. Le système d'information géographique (S.I.G.) de l'AUCAME : un outil puissant en plein essor

a) Mutualisation du S.I.G. de l'AUCAME : donner un accès aux membres de l'Agence et leur offrir des fonctionnalités SIG simples

Des demandes de plus en plus en plus explicites, tant côté Syndicat Mixte Caen-Métropole que côté Direction de l'Habitat, du Foncier et de l'Aménagement, de Caen la mer, ont fait état d'un intérêt manifeste pour une mutualisation d'un système d'information géographique alimenté et géré par l'Agence, mais à disposition des services des collectivités.

Il y avait donc lieu de s'interroger sur les modalités pratiques, mais également sur les moyens nécessaires à la réalisation d'un tel objectif. En effet, l'organisation du système d'information géographique de l'AUCAME reposait sur un seul collaborateur en charge également de la production cartographique et de l'administration informatique dans son ensemble.

Dans un premier temps, l'augmentation des moyens de l'AUCAME, en rapport avec les ambitions du programme de travail partenarial 2011-2013, s'est traduit par le renforcement de la cellule SIG avec le recrutement d'un chargé d'étude qui a pris ses fonctions le 1er octobre 2011, à l'issue d'un stage préalable de 6 mois pour une mission ponctuelle lors de laquelle il a donné entière satisfaction.

En parallèle, une formation spécifique à l'organisation des SGBD (système de gestion des bases de données) a été organisée pour le chargé d'étude responsable du pôle SIG (août 2011).

Début 2012, la stratégie de l'Agence en la matière était définie. Elle comporte deux étapes :

1. Organiser un système interne global de gestion centralisé des bases de données (SGBD). Cette phase est toujours en cours de réalisation progressive.
2. Se doter des outils techniques qui rendront ce système mutualisable auprès des membres de l'Agence qui en feraient la demande.

Dès janvier 2012, l'AUCAME a ainsi acquis les matériels et logiciels nécessaires à la mise en place d'un serveur SIG.

Les services de Caen la mer ont accepté de tester la solution durant l'année 2012, avant que celle-ci ne soit ouverte à l'ensemble des membres de l'Agence.

Une fois la solution installée et configurée, l'Agence s'est lancée dans la création d'une application, qui a servi de support à des échanges avec Caen la mer, notamment avec les directeurs des services de la communauté d'agglomération, pour définir au mieux les fonctionnalités et les données nécessaires.

Ces échanges ont permis d'identifier des besoins prioritaires. En premier lieu, l'application devait permettre aux utilisateurs d'accéder directement aux données manipulées par l'AUCAME dans le cadre de ses travaux, et par la même occasion, à des données à jour. Elle devait également permettre aux utilisateurs de produire des cartes de travail et constituer un outil collaboratif permettant aux utilisateurs de services ou de structures différentes de s'échanger des informations.

Avant de pouvoir se lancer dans la conception de l'application, quelques contraintes se sont imposées.

Une contrainte financière, d'abord : l'accès à l'application ne devait pas engendrer d'investissement matériel ou logiciel pour les structures des utilisateurs. Des contraintes techniques, ensuite, puisque le parc informatique dans les collectivités est parfois ancien et les débits Internet ne sont pas toujours très performants.

Une contrainte fonctionnelle forte qui résidait dans le fait que les utilisateurs identifiés ne sont pas des spécialistes du SIG. L'application devait donc, tout en offrant un maximum de possibilités, être la plus simple possible à l'usage.

La dernière contrainte était temporelle, puisque les besoins, notamment du côté de Caen la mer, étaient urgents. Nous nous sommes donc engagés à fournir un accès à notre SIG dans le courant du premier semestre 2012.

L'Agence a donc investigué les solutions SIG Serveur existantes qui permettraient d'ouvrir l'accès à notre SIG et de répondre aux besoins identifiés en tenant compte des contraintes qui s'imposaient.

Le choix s'est naturellement porté sur la solution serveur de l'éditeur Esri, ArcGIS Server, pour plusieurs raisons. L'AUCAME, depuis sa création, était cliente pour la partie bureautique du SIG chez Esri et connaît donc bien ses produits qui donnent satisfaction. Choisir une solution chez le même éditeur assurait donc une parfaite complémentarité entre les outils bureautique et serveur. La mise en place de cette solution permettait également de respecter la contrainte calendaire fixée. Enfin, la technologie permettait de continuer sur les choix déjà effectués en termes de système de gestion de base de données, à savoir PostgreSQL, sur lequel, le responsable SIG de l'Agence avait été formé dans le cadre du réseau de la FNAU.

L'application proprement dite, basée sur ce logiciel serveur, a été développée en interne en utilisant la tech-

nologie flash qui présente l'intérêt d'être installé sur la plupart des ordinateurs. On accède à l'application simplement avec un navigateur Internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome …) via Internet. Cette technologie offre notamment beaucoup de souplesse dans la configuration de l'application. Elle est ouverte et permet donc d'intégrer des outils développés ailleurs. Elle est évolutive et relativement intuitive pour des non-spécialistes. Enfin, elle est très peu « gourmande » en débit Internet.

En raison de la nature même du partenariat de l'AUCAME, cette application se limite géographiquement au territoire de Caen-Métropole. Elle propose déjà de nombreuses données qui couvrent des thèmes variés : découpages territoriaux, économie, environnement et paysages, équipements, habitat, mobilités, occupation du sol, planification, socio-démographie … Elle donne accès à plusieurs fonctionnalités permettant de se déplacer, d'afficher les informations de son choix, de dessiner, de mesurer, de faire des recherches et des sélections et d'exporter les cartes réalisées. De nouvelles données et fonctionnalités viendront régulièrement enrichir l'application.

Par ailleurs, afin de permettre une utilisation optimale de l'application pour les utilisateurs, l'Agence a jugé nécessaire de mettre en place une formation. L'application est protégée par un mot de passe délivré lors de cette formation. Celle-ci dure une journée et s'appuie sur un support de formation qui a été réalisé en interne.

A ce jour, 4 sessions de formation ont permis de former 20 utilisateurs. Dix agents de Caen la mer ont ainsi été formés à l'utilisation de l'application et testent la solution depuis le mois de mai 2012.

L'application a été présentée aux instances de l'AUCAME (Bureau, Conseil d'administration et Assemblée générale) et a beaucoup intéressé les élus de l'Agence. Ceux-ci ont donné mission à l'équipe technique de poursuivre la mise en œuvre et l'amélioration de ce serveur.

Après plusieurs semaines de test, il apparaît nécessaire de faire un bilan de l'utilisation faite par les utilisateurs de Caen la mer afin de faire évoluer l'application pour s'approcher au plus près des besoins. Cette étape est un préalable à l'extension de l'accès à l'application à l'ensemble des membres de l'AUCAME.

Les modalités de cette extension restent à définir. Une façon de faire consisterait à organiser une demi-journée d'information à destination de l'ensemble des membres de l'Agence (élus et services compris). Cette manifestation serait l'occasion de présenter l'application et d'identifier les utilisateurs potentiels qui seront formés. Elle pourrait se tenir début 2013.

En interne, le bilan est très positif puisque l'application est utilisée et permet donc de décharger le pôle SIG. En outre, le serveur SIG mis en place, a permis d'optimiser la structuration des données SIG et de proposer de nouveaux outils aux chargés d'études. Par ailleurs la mise en place du serveur SIG s'est faite très rapidement et n'a pas rencontré de problèmes techniques majeurs.

b) Introduction de la 3D dans les travaux géomatiques

La représentation en trois dimensions désigné sous le sigle « 3D » offre des atouts indéniables en termes de diagnostics territoriaux, d'analyse d'insertion de projets urbains, mais aussi de communication, de pédagogie.

C'est pourquoi, l'AUCAME s'est équipé, au début de l'année 2012, d'un logiciel permettant de réaliser des maquettes de territoire. Le choix de l'outil s'est porté sur un logiciel (SpacEyes) en lien direct avec le SIG de l'Agence permettant ainsi de mobiliser rapidement les données déjà structurées au sein système d'information de l'Agence.

Plusieurs études ont déjà intégré une maquette de territoire :

- Étude de restructuration de l'Îlot Bellivet, dans le centre-ville de Caen : la maquette a permis de proposer, en plus d'une maquette de la configuration actuelle du quartier, plusieurs scénarios de restructuration.
- Le Plateau Nord : un premier volet du travail a permis de produire une maquette du territoire actuel et l'insertion des projets en cours de réalisation ou actés. Le second volet a servi de support à une vision prospective du secteur dans 35 ans.
- Un « plan-guide » de l'aménagement du secteur ouest de l'agglomération caennaise : la maquette, en cours de réalisation, permettra notamment de prendre en compte l'intégration paysagère des projets d'aménagement du secteur ouest.

Une formation complémentaire et approfondie de trois opérateurs du logiciel a eu lieu début novembre 2012 afin d'améliorer la qualité des rendus et pour donner plus de texture aux maquettes 3D et aussi mieux représenter la réalité du terrain.

Elle a été complétée par une formation collective sur le logiciel « Sketchup » qui formalise la modélisation 3D, organisée dans le cadre du club « Géomatique » de la FNAU à Caen, dans les locaux de l'AUCAME, le 6 décembre 2012.

3. Veille juridique et technique

Si elle ne donne pas systématiquement lieu à des productions, cette mission est considérée comme très importante dans la mesure où elle est indispensable au développement de la capacité d'expertise et de créativité de l'Agence.

La veille législative, réglementaire et administrative devient progressivement plus importante. En effet, les membres de L'AUCAME, notamment les communautés de communes, sont de plus en plus confrontés à des dispositifs dont la complexité va croissante : lois relatives à l'intercommunalité, à l'urbanisme, à l'habitat, à l'environnement, … et dont la production s'est accélérée durant la dernière décennie.

La « veille technique » qu'assure l'AUCAME a également pour objectif de maintenir son potentiel d'expertise ainsi qu'une partie du temps de réflexion non spécifiquement affecté à une étude. Cette mission comprendra la démarche de structuration documentaire des études produites par l'Agence et des ouvrages ou références acquis par elle.

Cette veille se développe également dans le champ des outils technologiques (SIG, gestion de bases de données …) et du développement de nouvelles applications, de techniques d'information et de communication.

Ce travail de veille technique s'effectue également dans le cadre de la participation de l'Agence à des réseaux professionnels, au premier rang desquels on trouve la FNAU. Cette participation est essentielle à la fois pour être informé, mais également pour être partie prenante aux réflexions et aux débats sur l'évolution des questionnements, des méthodes et techniques. Il s'agit également, par des visites et voyages d'études, de faire bénéficier le territoire des expériences, idées et innovations des autres.

a) - La loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011

L'article 20 de la loi n° 2011-12 du 5 janvier 2011 portant diverses dispositions d'adaptation de la législation au droit de l'Union européenne modifie l'article 17 de la loi ENE du 12 juillet 2010 et stipule notamment que « Les schémas de cohérence territoriale approuvés avant la date prévue au premier alinéa (1er juillet 2013) et ceux approuvés ou révisés en application du deuxième alinéa demeurent applicables. Ils intègrent les dispositions de la présente loi (ENE) lors de leur prochaine révision et au plus tard le 1er janvier 2016 ».

Le SCoT Caen-Métropole approuvé le 20 octobre 2011 est visé par cette disposition. Il devra être donc mis en révision en vue d'une approbation de celle-ci au plus tard à la fin de l'année 2015.

L'Agence a présenté le contenu et les effets de cette loi sur le SCoT Caen-Métropole lors d'une commission conjointe « conduite du SCoT » et « Urbanisme commercial » du Syndicat Mixte Caen-Métropole qui s'est tenue à Colombelles le 18 janvier 2012.

b) - L'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012

Prise sur le fondement de la loi dit Grenelle II, l'ordonnance n°2012-11 portant sur la clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme est publiée au Journal Officiel de la République Française en date du 6 janvier 2012. Les dispositions de cette ordonnance entreront en vigueur à une date déterminée par décret en Conseil d'État et au plus tard le 1er janvier 2013.

Son objectif principal est de clarifier et de simplifier les différentes procédures d'évolution des documents d'urbanisme (révision, modification, modification simplifiée, déclaration de projet). Pour cela, elle définit, selon un plan implicite identique, le champ d'application de chacune des procédures et leurs modalités de déroulement. Elle concerne ainsi les schémas de cohérence territoriale (SCoT), les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales.

L'Agence a présenté le contenu et les effets de cette ordonnance lors d'une commission conjointe « conduite du SCoT » et « Urbanisme commercial » du Syndicat Mixte Caen-Métropole qui s'est tenue à Colombelles le 18 janvier 2012.

Cette ordonnance a également fait l'objet d'une note au Bureau de l'AUCAME et, en mai 2012, de la publication du numéro 43 de « Qu'en savons-nous » intitulé « Ordonnance du 5 janvier 2012 – clarification des procédures d'évolution des documents d'urbanisme ».

c) - Participation à un séminaire de travail à Bruxelles sur la réforme des fonds européens

A la suite immédiate du traditionnel séminaire de rentrée des Directeurs de la FNAU, la Fédération, à la demande de son Président Vincent Feltesse, a organisé les 11 et 12 octobre 2012 un séminaire de travail à Bruxelles sur le thème de la réforme des fonds structurels européens.

Composée d'élus et de directeurs d'une trentaine d'agences d'urbanisme, la délégation française a été reçue au « Comité des Régions » et dans les locaux de la représentation permanente de la France auprès de l'Union Européenne.

Ce séminaire a été l'occasion de prendre connaissance

des modalités d'élaboration de la législation européenne par la Commission et par le Parlement Européen et d'échanger sur la réforme en cours des fonds structurels européens dont l'application sera effective à compter du 1er janvier 2014.

4. Animation du milieu local

a) - Co-organisation d'une réunion sur « Grand Paris Seine Normandie » organisée à Biéville-Beuville en présence de M. Rufenacht, CGDVS

A l'initiative de Mme. Ameline, députée du Calvados, a été organisée à Biéville-Beuville, le 10 février 2012, en partenariat avec l'AUCAME et la CCI de Caen et en présence de M. Antoine Rufenacht, Commissaire Général au Développement de la Vallée de la Seine, une réunion publique consacrée à l'avancement du projet « Grand Paris Seine Normandie ».

Cette réunion a permis de découvrir en avant première, les grandes lignes du contenu du rapport de M. Rufenacht en présence notamment de Messieurs Collin, Président de la CCI de Caen, Duron, Député-Maire de Caen, Président de la CA Caen la mer, et de Messieurs Sueur et Vinot-Battistoni, Vice-présidents de Caen la mer, mais également Président et Vice-président de l'AUCAME.

Au cours de cette réunion, Colin Sueur, Président de l'AUCAME a présenté une contribution préparée par l'Agence et intitulée « (Grand) Paris Seine Normandie, dynamique et projets de la grande agglomération de Caen » et visant à démontrer la grande convergence entre les objectifs d'aménagement caennais et ceux portés par les autres territoires compris dans Paris Seine Normandie.

b) - Participation aux premières « Rencontres Normandie demain » organisée par la MRSH de l'Université de Caen et Ouest-France

Ouest-France et la Maison de la Recherche en Sciences Humaines, Normandie Caen (CNRS-Université de Caen) se sont associés pour organiser, le 14 mars 2012, un événement de réflexion prospective consacré à la Normandie et à l'innovation territoriale, intitulé « les Rencontres Normandie Demain ».

Qu'en sera-t-il demain ? Quelles réalités économique, culturelle, sociale, territoriale peuvent prendre forme ? Tel était le sujet des Rencontres Normandie Demain. Il s'agissait de débattre de la fibre, des germes, du ferment, dont les hommes et les femmes qui imaginent, créent, travaillent dans les Normandie, peuvent faire leur territoire demain.

Dans le cadre de cette manifestation organisée dans l'auditorium du Musée des Beaux Arts de Caen, l'Agence a participé à la table ronde n°3 consacrée aux «

connexions demain » en faisant notamment état des réflexions en cours au sein du partenariat des agences d'urbanisme de Paris Seine Normandie.

c) - Présentation de la démarche Paris Seine Normandie aux acteurs locaux

En raison de sa forte implication sur le projet « Axe Seine / Paris Seine Normandie » au sein du partenariat des six agences d'urbanisme d'Ile-de-France et de Normandie, l'AUCAME est régulièrement sollicitée depuis 2011 par divers acteurs locaux ou régionaux pour présenter la genèse et les grandes caractéristiques de ce projet à grande échelle ainsi que ses impacts potentiels sur les territoires caennais et bas-normands.

C'est pourquoi, en 2012, l'Agence a effectué deux présentations de Paris Seine Normandie :

- Devant les bureaux réunis des Chambres d'agriculture de Normandie, à l'invitation de la Chambre Régionale, le 8 juin 2012 à Caen,
- Devant la commission « industrie » de la CCI de Cherbourg-Cotentin, le 3 septembre 2012 à Cherbourg.

d) - Présentation de l'AUCAME à Pays d'Auge Expansion

À l'invitation du Bureau de « Pays d'Auge Expansion », Dominique Vinot-Battistoni, Vice-président de l'AUCAME s'est rendu le 3 juillet 2012, accompagné du Directeur de l'Agence, dans les locaux de la CCI du Pays d'Auge, afin de présenter le fonctionnement et les travaux de l'Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole ainsi que son implication dans le partenariat des agences d'urbanisme de Paris Seine Normandie.

Aucune suite n'a à ce jour été donnée à cette intervention.

e) - Présentation de l'exploitation de l'enquête ménages-déplacements grand territoire du Calvados devant « réseau SCoT »

A l'invitation du Syndicat Mixte Caen-Métropole et dans les locaux de celui-ci, l'Agence a présenté, le 5 juillet 2012, l'organisation de la collecte des données de l'EMD, l'exploitation de celles-ci et les premiers résultats produits par PTV et par l'AUCAME devant les représentants des différents syndicats de SCoT du Calvados fédéré au sein de « réseau SCoT ».

f) - Présentation diverses sur la place de Caen en Basse-Normandie et dans le réseau urbain régional

L'arrivée de Jean-Philippe BRIAND, nouveau Directeur-adjoint de l'Agence, à compter du 1er octobre 2012, a permis d'insérer l'Agence dans de nouveaux réseaux, en raison de son expérience professionnelle antérieure.

Sur la base du travail qu'il avait effectué tant à la Région qu'au CESER Basse-Normandie, il a pu présenter, depuis sa prise de fonctions, des éléments de diagnostic et de réflexion sur la place de Caen en Basse-Normandie et au sein de l'armature urbaine de la Région :

- Au CAUE du Calvados,
- Au Crédit Agricole de Basse-Normandie,
- A l'association « Familles rurales.

g) - Assistance cartographique à l'ESAM Caen-Cherbourg dans le cadre du montage du Musée Eclaté de la Presqu'île de Caen (MEPIC), manifestation labellisée « Normandie Impressionniste 2013 ».

L'École Supérieure des Arts et Médias de Caen-Cherbourg (ESAM), a sollicité l'Agence, dans le courant du mois d'octobre 2012, afin que celle-ci l'aide à élaborer la cartographie de la plaquette de présentation du MEPIC, manifestation d'art contemporain organisée sur 15 communes de la basse vallée de l'Orne par l'École en 2013 et labellisée « Normandie Impressionniste 2013 ».

Cette assistance préfigure un partenariat pérenne puisque l'ESAM a officiellement demandé son adhésion à l'AUCAME. Après avis favorable unanime du Bureau du 16 octobre 2012, cette adhésion est devenue effective lors du Conseil d'Administration de l'Agence qui s'est tenu le 6 décembre 2012 à Troarn.

5. Répondre aux sollicitations multiples

a) - Réflexions sur l'immobilier de bureau dans l'agglomération caennaise

Par courrier en date du 8 février 2012, l'AUCAME a été sollicitée afin d'apporter un éclairage sur l'état du marché de bureau sur la ville de Caen dans le cadre de sa révision du plan local d'urbanisme de la commune.

Cette commande répondait à une double problématique pour la ville de Caen : trouver du foncier disponible en vue de la construction de nouveaux logements dans le cadre des objectifs du PLH, et réfléchir au devenir d'une partie de son offre tertiaire aujourd'hui partiellement obsolète.

Bien que n'étant pas en charge de l'observation économique du territoire et celle de l'immobilier de bureau, l'AUCAME a néanmoins préparé une note, présentée à M. Xavier Le Coutour le 5 juin 2012, rappelant le contexte dans lequel se posait la question de l'immobilier de bureau, ainsi que les réflexions sur le cas caennais et en exposant la possible mise en place d'outils de suivi. Des données relatives au marché de l'immobilier caennais pour l'année 2011, issues du travail du groupe privé CRBE-Conseil en immobilier d'entreprise, accompagnaient cette note.

b) - Réflexions sur l'effet, sur les PLH concernés, de l'élargissement de Caen la mer

En application de la loi RCT et du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, la Communauté d'Agglomération Caen la mer va être recréée au 1er janvier 2013 avec un périmètre élargi à 35 communes.

Ce nouveau périmètre va intégrer trois communes actuellement hors EPCI, les 29 communes de Caen la mer, dotée d'un PLH, ainsi que les trois communes de l'actuelle Communauté de Communes des Rives de l'Odon, également dotée d'un PLH.

Les services de Caen la mer ont interrogé l'Agence sur les effets en matière de PLH de cette évolution de la nouvelle Communauté d'Agglomération Caen la mer.

Il s'agit d'un problème technique relativement simple à gérer, dès lors que la question juridique, autrement plus complexe en l'absence de précédent, aura été résolue.

L'AUCAME a fait part de son analyse dans le cadre d'une notre transmise aux services de Caen la mer en date du 19 septembre 2012.

c) - Participation à l'étude « Étoile ferroviaire caennaise » engagée par la Région de Basse-Normandie

La Région Basse-Normandie a mandaté le cabinet de conseil Egis pour réaliser une étude sur l'opportunité et la faisabilité de l'ensemble des projets ferroviaires autour de Caen (pratiquement sur l'ensemble du Calvados). L'AUCAME a été sollicitée par la Région pour participer à cette étude.

L'Agence a d'ores et déjà été auditionnée par Egis, le 10 septembre 2012. Elle participe également au comité de pilotage de l'étude, dont la première réunion a eu lieu le 26 septembre 2012 et à l'ensemble des ateliers de travail (trois ateliers sont prévus au dernier trimestre 2012).

Bien que non inscrite au programme de travail, l'Agence participe activement à cette étude, tant les réflexions sont proches de la problématique de développement autour des haltes ferroviaires portée par le SCoT et de celle de la création de nouvelles haltes en agglomération préconisée par le PDU.

6. Réseaux régionaux et nationaux et actions de formations

a) - Participation aux travaux des clubs thématiques du réseau de la FNAU et aux rencontres annuelles de la Fédération

Conformément à ce qui est prévu dans le programme de travail partenarial de l'AUCAME, l'Agence s'attache en permanence à développer son potentiel de culture technique dans le cadre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) par sa participation à divers clubs thématiques : transport, habitat, géomatique, ….

A ce titre, comme chaque année, plusieurs collaborateurs se sont rendus aux 33èmes rencontres annuelles de la FNAU, la principale manifestation rassemblant l'ensemble des agences (8 à 900 personnes chaque année). Celles-ci se sont tenues en 2012 à Bordeaux du 18 au 21 novembre. Le thème en était : « Chiffrer – déchiffrer les villes : intelligence territoriale et renouveau de l'action publique locale ».

b) - Organisation d'un club « Géomatique »de la FNAU décentralisé à Caen les 6 et 7 décembre 2012

A la demande des animateurs du club « Géomatique » de la FNAU, l'AUCAME a organisé à Caen, les 6 et 7 décembre prochain, un club « décentralisé ».

La première journée a été consacrée à une formation collective sur le logiciel 3D « sketchup » conduite par Maxence Prouvot, Expert 3D de l'Agence d'urbanisme de Lyon. 19 « géomaticiens » ont participé à cette formation dont la qualité et l'utilité a été unanimement reconnue.

Le thème de la seconde journée a été « le mode d'occupation des sols ». A partir des expériences de plusieurs agences, dont l'AUCAME, les échanges se sont développés sur les techniques à mettre en œuvre pour réaliser un référentiel d'usage de l'espace qui soit comparable d'un territoire à l'autre. 27 participants du réseau des agences ont participé à cette seconde journée à laquelle était également présent M. François Salgé de la DGALN du ministère de l'égalité des territoires et du logement, et M. Vincent Habchi, Journaliste à la revue « Géomatique Expert ». La présence de ce dernier a donné lieu à la publication d'un article sur la réunion du club à Caen dans le n°90 de cette revue, daté de janvier-février 2013.

Ce club décentralisé fut également l'occasion d'innover puisque pour la première fois au sein du réseau FNAU, une réunion a pu être suivie en visio-conférence pour entre 3 et 7 participants qui n'avaient pu venir à Caen, en raison de l'éloignement (Nice, Biarritz, agences des DOM, …)

c) - Présentation du serveur SIG mutualisé à la Conférence ESRI 2012

L'application serveur mise en œuvre par l'AUCAME pour mutualiser son Système d'Information géographique et offrir l'accès à des fonctionnalités simples pour ses membres a été à présenté à Versailles, le 4 octobre 2012, lors de la conférence Esri – SIG 2012 qui, bien qu'organisée par un éditeur privé de logiciels, constitue désormais le plus grand événement français en matière de SIG. Elle a suscité, à cette occasion, l'intérêt des participants et notamment des représentants de plusieurs agences d'urbanisme.

d) - Actions de formations

Comme les années antérieures, l'Agence poursuit ses actions de formation aux métiers de l'urbanisme et de l'aménagement au sein d'organismes spécialisés. Au-delà du partenariat que cela permet avec ces organismes, cette participation permet également d'assurer la promotion du territoire auprès des étudiants dans la mesure où les présentations de l'Agence valorisent les expériences locales.

Localement, depuis sa création, des partenariats actifs se développent avec l'UFR de Géographie de l'Université de Caen - Basse-Normandie, avec notamment l'intervention de membres de l'équipe de l'Agence devant les étudiants de Licence et Mastère « Ville », et avec l'École de Management de Normandie où l'Agence intervient dans le cadre du Mastère spécialisé « Management du Développement Territorial ».

L'AUCAME est également partenaire du CIFP de Rouen qui, dans le cadre de sa filière développement des compétences, prépare en collaboration avec l'Université de Caen au diplôme universitaire « Aménagement, urbanisme, environnement et développement durable de l'urbain au rural » .

Par ailleurs, le directeur de l'Agence est intervenu devant les étudiants de IUP de Créteil sur le thème « les outils de la planification durable, le cas du SCoT Caen-Métropole », ce qui a donné lieu à la réalisation d'un diaporama de 42 pages.

Enfin, depuis 2012, l'AUCAME intervient dans le Mastère « Économiste – Analyste de projets » de la Faculté des Affaires Internationales de l'Université du Havre.

7. Diffusion des données et des connaissances

a) - Site internet de l'AUCAME : modification de l'architecture et création d'une rubrique SIG

Le site internet de l'Agence www.aucame.fr a été mis en ligne en juin 2008. L'élaboration d'un nouveau programme de travail partenarial a été l'occasion d'engager une réflexion sur son évolution.

La charte graphique du site a été revue en 2011. Conformément à ce qui était prévu, l'architecture du site a été revue dans le sens d'une plus grande clarté pour les internautes, notamment en ce qui concerne le repérage des documents à télécharger. Le site a accueilli quelques nouveautés en 2012 :

- Les rubriques « Nous localiser », « Liens utiles », « Lexique », « A propos des agences » et « Nous contacter » sont désormais regroupées dans le menu Infos pratiques.
- Une nouvelle rubrique « Nos travaux », où sont regroupés les programmes de travail partenarial et rapports d'activité en téléchargement.
- Un espace dédié à Paris Seine Normandie, accessible dès la page d'accueil,
- Un nouveau menu consacré au SIG (système d'information géographique) de l'Aucame, proposant :
    1. L'application cartographique du portail géographique de l'Aucame (accès réservé aux membres) d'une part,
    2. Une rubrique regroupant des données téléchargeables d'autre part.

Face à la montée en puissance des données SIG à télécharger, ce menu SIG a été créé afin de localiser le serveur partagé et de donner accès aux bases de données librement téléchargeables, notamment « OpenEquipements14 », en OpenData depuis fin septembre 2012.

b) - Les publications régulières de l'AUCAME

Depuis la création de l'AUCAME, la question des modalités de la diffusion des travaux de l'Agence est un sujet récurrent. Force a été de constater qu'après plus de 6 ans de fonctionnement, la marge de manoeuvre laissée à l'AUCAME pour valoriser et communiquer autour de ses productions restait étroite.

Alors que la diffusion des productions obéit à un principe a priori simple («tous les membres de l'association ont accès aux travaux de l'Agence, dès lors que ceux-ci ont été validés par le C.A. »), les membres ont souligné à plusieurs reprises la méconnaissance relative de ces travaux.

La publication des fascicules « Qu'en savons-nous ? », qui font l'objet d'une diffusion papier et numérique, et dont on constate régulièrement le réel succès, a montré qu'il existait une vraie demande d'information.

L'élaboration d'un nouveau programme de travail avait été l'occasion de définir clairement une stratégie de communication de l'AUCAME, inscrite dans le programme de travail. Elle se traduit notamment par l'élargissement de la gamme des publications récurrentes de l'Agence qui comporte désormais 3 formats :

Qu'en savons nous ? L'objectif d'une dizaine de publications annuelles est maintenu pour le fascicule de 4 pages « historique » de l'AUCAME, pédagogique et illustré, et qui a pour objectif d'informer rapidement le lecteur sur un sujet particulier.

En 2012, 10 numéros du fascicule « Qu'en savons-nous ? » (QSN) ont été publiés :

- QSN n°40 : « Le logement locatif social » ;
- QSN n°41 : « Les politiques de stationnement public » ;
- QSN n°42 : « La ZAC du Libéra à Colombelles – Acte I » ;
- QSN n°43 : « Ordonnance du 5 janvier 2012 » ;
- QSN n°44 : « La Maison de l'Habitat » ;
- QSN n°45 : « Le partage de la voirie » ;
- QSN n°46 : « OpenEquipements14 » ;
- QSN n°47 : « Les capitales européennes de la culture » ;
- QSN n° 48 : « les éoliennes offshore : vents favorables pour l'économie bas-normande ? » ;
- QSN n°49 : « Les gares ferroviaires urbaines et leur transformation »

Act'Urba : fascicule d'un format variant de 8 à 20 pages permettant de faire l'état des connaissances sur un sujet d'actualité. Ce format sera notamment utilisé pour la diffusion large des exploitations des observatoires. La périodicité de cette publication étant régulière (de l'ordre de 4 par an), une déclaration a été adressée au service du Dépôt Légal des périodiques de la Bibliothèque Nationale de France et un n° ISSN a été attribué à la publication : il figurera, dès le N°7, dans les informations légales (au dos du numéro). En 2012, 4 numéros du fascicule Act'Urba ont été publiés :

- Act'Urba n°4 : « L'occupation des sols de Caen-Métropole » ;

- Act'Urba n°5 : « Une approche de la tension sur les marchés locaux de l'habitat » ;
- Act'Urba n°6 : « L'occupation des sols de Caen la mer » ;
- Act'Urba n°7 : « Le centre-ville de Caen : un enjeu métropolitain – cadre de vie et dynamiques »

Les Carnets de l'Aucame : Il s'agit du format de publication synthétique de 25-35 pages adopté pour le rendu d'études spécifiques. L'objectif est désormais d'en publier 2 à 3 par an.

Aucun « Carnet de l'Aucame » n'a été publié en 2012.

II. Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles

II. Participer à la définition prospective des politiques publiques sectorielles

1. Les politiques publiques d'habitat

La participation à l'élaboration de politiques publiques en matière d'habitat constitue l'un des grands chantiers du programme de travail 2011-1013. Lors de la phase préparatoire du programme de travail, quatre communautés de communes périurbaines ont manifesté leur intérêt pour que l'AUCAME les accompagne dans leur réflexion sur ce thème.

Elles s'ajoutent à la CA Caen la mer et à la CdC des « Rives de l'Odon » dont l'AUCAME suit d'ores et déjà les PLH.

De ce fait, l'Agence a dû se réorganiser afin de faire face à cette demande, avec la constitution d'un « pôle habitat » qui mobilise désormais un chargé d'études principal et deux chargés d'études sur une partie de leur temps.

Le principe a été retenu d'étaler, tout au long du programme de travail, la réalisation des différentes études. Elles sont présentées ci-après par ordre de priorité.

a) - L'élaboration du PLH de la CdC « Val ès dunes »

Par délibération en date du 18 novembre 2010, le Conseil Communautaire de « Val ès dunes » a décidé d'engager la procédure d'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les modalités d'élaboration d'un PLH sont encadrés par les articles L302-2 et R302-2 du Code de la Construction et de l'Habitation qui prévoit une association de droit de l'État, ainsi qu'une concertation élargie aux acteurs et professionnels du logement. Il convient de souligner qu'une grande liberté est laissée au Maître d'Ouvrage pour conduire les travaux d'élaboration de son PLH.

Les principes d'organisation générale des travaux du PLH de « Val ès dunes » sont explicités dans la délibération du 18 novembre 2010.

Les travaux réalisés en 2012 par l'AUCAME ont porté exclusivement sur l'élaboration du document d'orientations stratégiques.

1. L'évaluation des besoins en logements de la communauté de communes, 1ère étape de la phase

Pour évaluer les besoins en logements de la communauté de communes et établir une programmation quantitative en logements sur la période couvrant le PLH (2012-2017), une rencontre avec les maires de chaque commune de « Val ès Dunes » a été conduite afin de recenser tous les projets d'habitat communaux à l'horizon 2017. Cette enquête a été réalisée entre octobre 2011 et janvier 2012. Toutefois, parce que les objectifs de production neuve et de consommation d'espace étaient trop importants sur l'ensemble de la communauté de communes au regard des règles du SCoT, un réajustement a été nécessaire et plusieurs communes ont de nouveau été recensées au 1er semestre 2012.

2. Validation du scénario démographique, des objectifs de production neuve et des principales orientations stratégiques du PLH de Val ès Dunes

Au 1er semestre 2012, deux comités de pilotage et un conseil des maires ont été nécessaires pour valider le scenario démographique de développement retenu sur « Val ès Dunes » et les besoins en logements afférents, mais également pour définir les principales orientations de la politique locale de l'habitat communautaire.

Dans la démarche PLH proposée par l'AUCAME fondée sur le partenariat et l'association, une réunion technique avec l'ensemble des professionnels du logement public ou privé a eu lieu le 23 octobre 2012 afin de partager les enjeux en matière d'habitat et les objectifs de production neuve de la communauté de communes inscrits dans le PLH. Dans cette optique, une réunion avec la DDTM du Calvados (partenaire privilégié des PLH) est prévue au 4ème trimestre 2012.

Un quatrième comité de pilotage est envisagé avant la fin de l'année afin de valider la phase d'orientations stratégiques.

Deux documents ont été produits en 2012 :

- Base de données recensant tous les projets d'habitat de la communauté de communes « Val ès Dunes » 2012-2017 ;
- Document d'orientations stratégiques du PLH de « Val ès dunes ».

D'ici la fin 2012 devraient intervenir la validation du document d'orientations stratégiques et le lancement de la phase d'élaboration du programme d'actions (phase 3 du PLH).

b) - L'élaboration du PLH de la CdC « Entre Bois et Marais »

L'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur le territoire de la communauté de communes « Entre Bois et Marais » a été inscrite au programme de travail partenarial adopté le 7 juillet 2011.

La communauté a pris une délibération de prescription de son PLH lors du conseil communautaire du 1er septembre 2011. L'Agence a engagé l'élaboration d'une méthode d'élaboration dès le dernier trimestre 2011.

Les travaux réalisés en 2012 par l'AUCAME ont été les suivants :

1. Présentation de la méthode de l'élaboration : lancement de la procédure PLH

Le premier comité de pilotage s'est tenu le 1er mars 2012. L'objectif de cette réunion était de présenter aux élus communautaires la méthode proposée par l'AUCAME pour élaborer le programme local de l'habitat de la communauté de communes d' « Entre Bois et Marais ».

2. Élaboration du diagnostic

Le deuxième trimestre 2012 a été consacré à la capitalisation des données afférentes au logement et à l'habitat en vue de la production du diagnostic. Une rencontre avec les services techniques ou les maires des neuf communes du territoire communautaire a été nécessaire pour analyser les éléments sur le marché local de l'habitat en termes de construction neuve (recensement des permis de construire depuis 2000), mais également de dynamiques immobilières (analyse des déclarations d'intention d'aliéner depuis 2007).

Pour disposer d'éléments plus qualitatifs sur les besoins des populations spécifiques, plusieurs entretiens ont été menés, en parallèle, par l'AUCAME auprès des partenaires sociaux (élus et techniciens).

Afin de partager, confirmer ou infirmer les premiers éléments du diagnostic, une réunion technique avec l'ensemble des personnes morales associées a été conduite le 04 juin 2012. Aussi, en tant que partenaire privilégié dans l'élaboration des politiques locales du logement, une rencontre avec la DDTM du Calvados s'est déroulée le 07 juin 2012 afin de corroborer les éléments du diagnostic.

Pour valider et entériner cette phase, les éléments de diagnostic ont été présentés auprès de deux instances au cours de deux réunions :

- 2ème comité de pilotage le 14 juin 2012,
- 1er conseil communautaire le 25 octobre 2012.

3. Définition des orientations stratégiques : évaluer les besoins en logements de la communauté de communes, 1ère étape cette phase d'études

Pour évaluer les besoins en logements de la communauté de communes et établir une programmation quantitative en logements sur la période couvrant le PLH (2013-2018), une rencontre avec les maires de chaque commune d' « Entre Bois et Marais » a été conduite courant juin-juillet 2012. Il s'agissait donc de recenser tous les projets d'habitat sur chaque commune à l'horizon 2018.

Les analyses de l'enquête sont actuellement en cours de traitement au sein de l'AUCAME dont les premiers résultats seront présentés lors d'un 3ème comité de pilotage prévu fin novembre ou début décembre 2012.

Deux documents ont été produits en 2012 :

- Méthode d'élaboration du PLH « Entre Bois et Marais » ;
- Diagnostic du PLH « Entre Bois et Marais ».

c) - L'élaboration du diagnostic habitat de la CdC « Entre Thue et Mue »

Par courrier en date du 4 juin 2010, la communauté de communes « Entre Thue et Mue » avait fait part de son intérêt pour l'engagement d'une réflexion large sur les problématiques d'habitat sur son territoire. Le principe de réaliser un diagnostic habitat a finalement été préféré et inscrit dans le programme de travail de l'Agence. Une première réunion du conseil communautaire s'est tenue sur ce sujet le 16 février 2011, lors de laquelle l'Agence a présenté l'outil PLH.

Ce travail a été lancé en 2012 avec comme finalité d'apporter un éclairage et une réflexion sur la nécessité, ou non, de mettre en œuvre un programme local de l'habitat à l'échelle de leur territoire communautaire.

Dans l'optique de disposer d'un état des lieux exhaustif sur la thématique du logement, mais également de faire ressortir les principaux enjeux de la politique locale de l'habitat intercommunale, le diagnostic a été réalisé sous la même mouture qu'un document PLH, tel que défini dans le code de la construction et de l'habitation. La méthode proposée par l'AUCAME pour réaliser ce diagnostic habitat a été la même que celle présentée sur les communautés de communes de « Val ès dunes » et « Entre Bois et Marais ».

1. Phase de capitalisation et traitement des données :

Le 1er semestre 2012 a été consacré à la capitalisation des données afférentes à l'habitat et au logement, et notamment le recensement des permis de construire depuis 2000 sur les 13 communes composant le territoire d' »Entre Thue et Mue ».

Les premiers éléments du diagnostic « habitat » ont été présentés en juin 2012 auprès des conseillers communautaires.

2. Phase d'approfondissement des éléments du diagnostic et rencontre avec les partenaires impliqués dans les politiques sociales sur la question des populations à besoins spécifiques :

Pour affiner et corroborer les éléments du diagnostic, mais également disposer d'une vision partagée sur le territoire communautaire, une réunion technique avec les professionnels du logement (promoteurs privés,

bailleurs sociaux, agent immobilier…) a eu lieu le 18 septembre 2012.

Parallèlement, pour disposer des éléments plus qualitatifs sur les besoins en logements des publics spécifiques, l'AUCAME a entrepris des rencontres avec les maires-adjoint aux questions sanitaires et sociales mais également avec les partenaires sociaux : circonscription d'action sociale ; CCAS (publics en difficultés)…

3. Phase de validation du diagnostic :

Le deuxième semestre 2012 a été consacré à la rédaction du diagnostic habitat. Les éléments du diagnostic exhaustif (caractéristiques structurelles, dynamiques immobilières, les besoins en logements des populations spécifiques), les dysfonctionnements observés et les enjeux retenus du territoire ont été présentés lors d'un séminaire habitat (instance de partage et de présentation devant l'ensemble des conseillers communautaires et des partenaires) qui s'est tenu le 25 octobre 2012 à Bretteville-l'Orgueilleuse.

A cette occasion, le projet de document diagnostic habitat a été remis au président de la communauté de communes « Entre Thue et Mue » pour validation.

Un document a été produit en 2012 :

- Diagnostic Habitat « Entre Thue et Mue ».

2. Les politiques publiques de transport et déplacements

a) - Assistance à Viacités dans le cadre de l'élaboration du PDU de Caen la mer

Suite au travail conduit en 2011 de co-élaboration du diagnostic du PDU avec le bureau d'études Transitec, l'Agence a tenu, en 2012, un rôle d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès de Viacités pour les phases de définition et de finalisation du projet de PDU.

Cette mission d'AMO s'est traduite par une participation très importante de l'AUCAME aux différentes réunions du PDU : Commission PDU (représentant des membres de Viacités), comité de suivi (représentant l'ensemble des partenaires du transport et de la société civile), groupe de travail technique (coordination avec les bureaux d'études). L'AUCAME a également accompagné Viacités dans ses rencontres auprès de certaines communes de l'agglomération (Mondeville, Colombelles, Carpiquet).

Compte-tenu des délais de production et de validation serrés, l'Agence a été amenée à renforcer son rôle d'AMO.

Mlle Cécile Guingand a été recrutée pour un stage de 3 mois à l'Agence, de mai à juillet 2012, pour réaliser un benchmark sur les leviers juridiques d'application des PDU et la comparaison de PDU de différentes agglomérations.

En juin et juillet 2012, l'Agence a pris en charge aux cotés de Viacités la réorganisation et la re-rédaction de l'ensemble du plan d'action du PDU. Ce travail, suivi de la réalisation d'une matrice des impacts croisés des mesures du PDU, a nécessité l'équivalent d'une vingtaine de jours de travail plein (2 salariés de l'AUCAME et Mlle Guingand).

Depuis le mois d'août 2012, le PDU est entré en phase de finalisation. L'Agence a été chargée d'une partie de la rédaction du document final (une partie de l'introduction, le bilan de l'évaluation du précédent PDU, le volet territorial et la connaissance de la mobilité dans la partie diagnostic, la description des évolutions futures de l'agglomération, l'inscription du PDU dans le cadre d'un grand projet de territoire, l'explication de la matrice des impacts croisés et de la logique de projet) et de la réalisation ou de la reprise des cartes afférentes.

Au mois d'octobre 2012, l'Agence a réalisé deux relectures globales du PDU. Suite à ces relectures, l'AUCAME a proposé à Viacités de remanier la structure du document pour rendre sa logique plus facilement appropriable par le lecteur. L'AUCAME a aussi pris en charge

une nouvelle rédaction des enjeux pour chaque partie de la synthèse du diagnostic.

Le PDU de l'agglomération caennaise a été arrêté en décembre 2012 pour une approbation prévue courant 2013 après consultation des personnes publiques et enquête publique.

b) - Assistance au Syndicat Mixte Caen-Métropole dans la définition d'un schéma métropolitain des voies cyclables

La réalisation d'un schéma métropolitain des voies cyclables a été inscrite au programme de travail partenarial 2011-2013 de l'Agence.

L'objectif de cette démarche est de concevoir et mettre en œuvre une politique de déplacements doux cohérente à l'échelle de Caen-Métropole et d'inciter les collectivités à mettre en œuvre les principes qui y seront définis et adoptés.

Suite au premier comité de pilotage du « schéma directeur cyclable de Caen-Métropole » qui s'est tenu le 8 juillet 2011 à Troarn, l'AUCAME a préparé une enquête, administrée par le syndicat mixte Caen-Métropole auprès de l'ensemble des communes du SCoT, pour connaître l'état actuel des aménagements cyclables, les secteurs dangereux identifiés et les projets à venir. Environ 70% des communes ou intercommunalités ont retourné le questionnaire. L'ensemble des tracés d'aménagements ont été numérisés sous SIG afin de bénéficier de la cartographie la plus à jour possible du réseau cyclable actuel. Caen la mer a fourni de son coté, directement sous format SIG les aménagements existants et les projets inscrits au cadre du schéma cyclable d'agglomération.

Le deuxième comité de pilotage s'est tenu le 8 janvier 2012. Ce comité de pilotage a été l'occasion pour l'Agence de présenter un diagnostic complet du vélo dans Caen-Métropole, du point de vue des aménagements et de la desserte du territoire en s'appuyant sur les résultats de l'enquête auprès des communes et d'un important travail d'analyse spatiale et de cartographie, et du point de vue de la pratique du vélo, grâce à des exploitations spécifiques de l'EMD. Lors de ce comité de pilotage ont été définis les grands principes du schéma cyclable de Caen-métropole, privilégiant le développement de la pratique du vélo au quotidien et veillant à la cohérence et la continuité des itinéraires cyclables, à toutes les échelles territoriales.

Le troisième comité de pilotage du 23 avril 2012 a permis de déterminer les itinéraires à privilégier dans le cadre du schéma directeur cyclable. L'AUCAME avait préparé pour cette réunion une grande carte du territoire imprimée au format A0 représentant des projets d'itinéraires identifiés par l'Agence. À partir de cette carte, les itinéraires ont été modifiés et complétés lors d'une séance de travail collectif. En outre, l'AUCAME a présenté des préconisations d'aménagements selon le type d'itinéraire privilégié, en respectant les préconisations du CERTU. Le syndicat mixte Caen-Métropole a présenté un aperçu de l'ensemble des cofinancements possibles pour la réalisation d'infrastructures cyclables et de leurs conditions d'obtentions.

Entre les troisième et quatrième comités de pilotage, le syndicat mixte Caen-Métropole et l'AUCAME ont rencontré la communauté d'agglomération Caen la mer pour définir les projets de l'agglomération rentrant dans le cadre du schéma directeur cyclable de Caen-Métropole. D'autre part, l'Agence a effectué au fur et à mesure des remarques des collectivités locales, les modifications d'aménagements existants ou d'itinéraires préconisés dans le cadre du projet.

Le quatrième comité de pilotage du 4 octobre 2012 a permis de faire valider la carte du schéma cyclable, selon le type d'itinéraire et selon l'état d'avancement et de présenter une première ébauche de la maquette du document final. Ce comité de pilotage se tenait au siège de la communauté de communes « Plaine Sud de Caen ». Il a été l'occasion de visiter sur le terrain des aménagements cyclables récents réalisés par la communauté, notamment la voie verte de l'ancien chemin de fer minier.

L'Agence a assuré la mise en forme finale du schéma directeur cyclable. Celui-ci prend la forme d'un rapport d'une trentaine de pages au format paysage, très largement illustré et cartographié, faisant le point sur le diagnostic, présentant les itinéraires et des préconisations d'aménagements. Ce rapport sera accompagné d'un DVD-rom, comprenant, outre une version numérique du document, les cartes du schéma cyclable en haute définition sur fond de plan IGN. Une annexe des tableaux de financements possibles sera jointe au document et sera mise à jour selon l'évolution des financements.

Outre le travail d'élaboration proprement dit, l'Agence a été sollicitée pour présenter le schéma cyclable en bureau de Caen-Métropole à deux reprises, en comité syndical et au Comité de Développement de Caen la mer et de Caen-Métropole.

Le schéma directeur cyclable de Caen-Métropole a été approuvé en fin d'année 2012. Il est cependant prévu que le comité de pilotage de l'étude continue de se réunir, en associant des représentants de chacune des intercommunalités, pour échanger sur leurs expériences d'aménagements cyclables. L'Agence participera à ce comité dans le futur.

c) - Assistance à Viacités dans l'élaboration du Schéma directeur d'implantation des parcs relais de l'agglomération caennaise

Face au constat d'échec des parcs relais de l'agglomération caennaise, Viacités s'est posé la question de l'implantation de nouveaux parcs relais et du devenir des parcs actuels, en anticipant sur les évolutions à venir du réseau de transport collectif.

Cette étude inscrite au programme de travail 2011-2013 se déroule selon trois phases.

La première phase a consisté à élaborer un état des lieux comparatif des expériences de P+R en France et en Europe, afin de comprendre les raisons des succès et des échecs et d'en tirer les conclusions nécessaires. Une dizaine de sites ont été étudiés, portant sur les agglomérations de Lyon, Nantes, Reims, Amiens, Genève ou Oxford. Pour chacun des sites ont été comparés la localisation par rapport aux axes d'entrée de villes et au centre d'agglomération, la qualité de la desserte par les transports collectifs et la politique tarifaire.

La seconde phase a consisté à étudier la clientèle potentielle de chaque entrée de ville de l'agglomération caennaise en utilisant les données de l'EMD. Les communes de l'aire urbaine de Caen, hors agglomération, ont été réparties selon les axes d'entrée de ville le plus rapide pour se rendre au centre-ville de Caen. Les déplacements des habitants de ces communes à destination de Caen et de l'agglomération ont ensuite été analysés, en fonction des modes et des motifs.

Ces deux premières étapes ont été présentées aux services techniques de Viacités le 27 août 2012.

La troisième phase de l'étude consistant à faire des préconisations de localisation de P+R dans l'agglomération caennaise en fonction de la clientèle potentielle, de la desserte actuelle ou à venir par les transports collectifs et des critères de réussite d'un P+R est actuellement à l'étude et sera présentée courant 2013, après approbation du PDU. En effet, cette étude est inscrite dans les études à mener dans le programme d'actions du PDU.

d) - Assistance à Viacités dans l'étude des liens urbanisme/déplacement des lignes de transport en commun en site propre du projet de mobilité

Cette étude inscrite au programme de travail 2011-2013 a été réalisée au premier semestre 2012. Elle s'est déroulée en trois phases :

- La rédaction d'une note au Président de Viacités concernant la problématique du financement des transports collectifs en lien avec l'aménagement et les différentes hypothèses de tracé d'une seconde ligne de TCSP.
- Un travail d'analyse spatiale utilisant le SIG de l'Agence pour évaluer la desserte du territoire par la ligne 2 et ses variantes (population desservie, scolaires et étudiants, emploi, grands équipements, secteurs de projets ou de renouvellement urbain) et la comparer selon les mêmes critères à celle de la ligne de TVR. Ce travail a fait l'objet d'une présentation aux services techniques de Viacités le 20 janvier 2012.
- Un travail de recherche de sites potentiellement mutables à long terme à proximité des tracés de la ligne 2 et d'estimation du potentiel de logements réalisables. Ce travail a été fait par une analyse de terrain et un repérage photographique. Chaque site a fait l'objet d'une fiche présentant sa surface, sa localisation, son occupation actuelle et le potentiel de création de logements selon des densités préconisées dans le PLH de la communauté d'agglomération Caen la mer. Cette phase de l'étude a été présentée aux services techniques de Viacités le 06 avril 2012.

e) - Assistance à Viacités dans la mise en œuvre du logiciel « Freturb »

La réalisation du diagnostic du Plan de Déplacements Urbain de l'agglomération caennaise a fait ressortir le manque de données sur l'approvisionnement de marchandises des commerces et les livraisons en milieu urbain. Un groupe de travail pérenne animé par Viacités, représentant les acteurs économiques et institutionnels locaux, auquel participe l'Agence, existe depuis 2010.

Pour alimenter les réflexions sur le transport de marchandises en ville et objectiver le diagnostic qui en est fait « à dire d'expert », Viacités a sollicité l'Agence pour exploiter le logiciel « Freturb », logiciel de modélisation des trafics de marchandises en milieu urbain selon le tissu économique. Ce logiciel a été développé par le Laboratoire d'Économie des Transports (LET) en s'appuyant sur trois enquêtes réalisées à Bordeaux, Marseille et Dijon.

Au cours de l'année 2012, Viacités a acquis auprès de l'INSEE les données Sirène (Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements) sur le département du Calvados et les a mises à disposition de l'AUCAME pour les besoins de l'étude. En effet, le logiciel Freturb nécessite d'être alimenté par les données Sirène pour caractériser et localiser les activités économiques générant des flux de marchandises.

L'AUCAME a entrepris en juillet et août 2012 de vérifier et corriger l'adressage des entreprises du fichier, afin d'obtenir une qualité de géolocalisation optimale. Ce travail important constitue un préalable nécessaire avant l'utilisation du logiciel.

L'exploitation proprement dite du logiciel devait initialement se faire fin 2012, début 2013 pour une présentation des résultats en 2013. Elle sera probablement repoussée en raison du calendrier très chargé de Viacités au début de 2013.

Lorsque ce travail sera relancé, les données de l'EMD disponibles sur le territoire permettront en outre d'utiliser le volet « achats » du logiciel, afin d'estimer les flux de marchandises transportés par les particuliers après leurs achats.

3. Les politiques publiques d'aménagement

a) - Élaboration d'un « plan-guide » de l'aménagement du secteur ouest de l'agglomération caennaise

Le secteur ouest de l'agglomération caennaise, dans un quadrant compris entre la route de Bayeux/RN13 au nord et la route de Bretagne/A84 au sud est concerné par de multiples projets ; aménagements routiers, création ou extension de zones d'habitat et d'activité, seconde ligne de TCSP, reconversion du quartier Koenig… En outre, l'importance des terrains encore non urbanisés de part et d'autre du périphérique en font l'un des secteurs possibles de développement majeur de l'agglomération. Il est notamment identifié comme tel dans le SCoT Caen-Métropole, qui l'inscrit comme « espace de projets d'envergure métropolitaine ».

La direction générale de l'habitat, du foncier et de l'aménagement de la communauté d'agglomération Caen la mer (DHAFA) réfléchit au devenir de ce site et à la cohérence des aménagements à venir. Dans cette optique, elle a sollicité l'Agence d'urbanisme pour mener une étude d'aménagement du quadrant ouest de l'agglomération. Cette mission s'inscrit dans le cadre du programme de travail partenarial pluriannuel de l'AUCAME, au chapitre relatif à la participation à la définition prospective des politiques publiques sectorielles.

Le cahier des charges de l'étude et des modalités d'intervention ont été finalisés entre l'AUCAME et la DHAFA en janvier 2012. Ils prévoient la réalisation d'une étude d'une durée d'un an. La première phase de cette étude porte sur un diagnostic fonctionnel du site, une analyse paysagère et morphologique, une analyse des contraintes et des différents projets sur le territoire. Les phases suivantes consistent à définir les problématiques et enjeux sur le secteur, puis de proposer une vision à long terme de l'aménagement du secteur ouest.

Deux instances ont été créées pour suivre le déroulement de l'étude : un comité technique représentant l'ensemble des collectivités et administrations concernées par l'aménagement du secteur ouest, véritable lieu de débat et de partage de l'information, et un comité de pilotage représentant les élus des communes de Caen la mer comprises dans le secteur ouest, lieu d'échanges et de validation des avancées de l'étude.

À ce jour, le comité technique s'est déjà réuni à quatre reprises, le 29 mars, le 16 mai, le 26 juin et le 10 octobre 2012. Une vingtaine de participants était présent à chacune de ces réunions. L'Agence a préparé pour

chacun de ces comités techniques une présentation de l'état d'avancement des travaux. Les débats ont eu lieu sur la base de ces présentations. Les services de la communauté d'agglomération Caen la mer ont pris en charge l'organisation des réunions et se sont assurés de la bonne remontée des informations entre les différents partenaires de l'étude et l'AUCAME.

Le premier comité technique a permis de présenter le cadre et la portée de l'étude, ainsi qu'une première approche paysagère et fonctionnelle du territoire.

Le second comité technique fut l'occasion de présenter des éléments de diagnostics fonctionnels, portant notamment sur la mobilité et les infrastructures, le logement, les contraintes et servitudes.

Le troisième comité technique fut consacré au volet économique de l'état des lieux et à la présentation d'une synthèse problématisée du diagnostic. Les enjeux ont pu être élaborés et discutés lors de ce comité technique.

Le dernier comité technique a permis de formuler les enjeux tels que discutés précédemment et validés en comité de pilotage, et de présenter une vision à long terme de l'aménagement du secteur ouest.

Le 19 septembre s'est tenu le premier comité de pilotage de l'étude. Ce comité de pilotage a permis de valider le diagnostic porté sur le secteur, de rediscuter et valider les enjeux élaborés en comité technique et d'esquisser les grandes orientations d'aménagement découlant de ces enjeux. À l'issue de cette réunion, l'AUCAME a proposé aux membres du comité de pilotage d'organiser une visite sur le terrain. Cette visite s'est tenue le 24 octobre 2012 au matin. Elle a permis de découvrir ou de redécouvrir le secteur ouest, en portant l'accent principalement sur les espaces de projet et l'aspect relief/paysage. Les riches échanges se sont prolongés autour d'un repas pris en commun à Carpiquet.

A la demande du Président de la commission aménagement de Caen la mer, en charge de l'étude du Secteur Ouest, l'Agence sera chargée d'étudier plus précisément les questions d'insertion paysagère des futures zones d'aménagement, liées à la topographie du site. La vision d'aménagement proposée à long terme devra faire l'objet d'un phasage.

Enfin, l'AUCAME pourra travailler avec le service foncier de la communauté d'agglomération à l'élaboration d'une stratégie foncière en fonction des orientations d'aménagement et de leur phasage.

b) - Restructuration de l'Îlot Bellivet, dans le centre-ville de Caen

Par courrier en date du 4 juillet 2011, la ville de Caen avait saisi l'Agence afin de lui confier une étude visant à affirmer sa connaissance de l'îlot Bellivet, préalablement à l'engagement, dans les meilleures conditions, d'une action de recomposition urbaine, en cohérence avec l'ensemble des réflexions et travaux en cours, notamment l'articulation avec le projet Caen Presqu'île, et visant à conforter le rayonnement et le positionnement du centre-ville de Caen.

L'Agence avait proposé d'élaborer un diagnostic de site, un schéma stratégique global des enjeux à l'échelle du centre-ville étendu et des propositions de grands principes d'aménagements à l'échelle de l'îlot Bellivet lui-même.

Le 13 octobre, la ville de Caen avait fait part d'un accord de principe sur les modalités proposées.

Des premiers éléments d'étude ont été remis à la Ville à la fin de l'année 2011 sous la forme d'un diaporama. L'étude finale a été présentée aux élus de la Ville de Caen en mars 2012.

Suite à cette présentation, un document d'étude a été produit. Il comprend un diagnostic de l'îlot Bellivet dans le contexte élargi du centre-ville de Caen et une approche prospective aux deux échelles. Il ne s'agit toutefois ni d'une étude de programmation urbaine ni d'une étude architecturale. Ce document, très graphique et abondamment illustré, se veut une base de réflexion collective et de débat. Mais les illustrations, et notamment les cartes, s'appuient sur une étude de terrain et une analyse chiffrée précises.

L'îlot étant un morceau structurant de l'actuel centre-ville, il est paru opportun de comprendre préalablement les enjeux des évolutions du centre-ville afin de pouvoir anticiper les évolutions futures de l'îlot et la manière dont il pourrait s'insérer dans un grand projet du centre-ville de Caen.

Le document d'étude est composé de trois parties. La première appréhende le centre-ville dans son ensemble, et les évolutions importantes qui devraient être les siennes à court et moyen termes. La deuxième partie, considérant que l'îlot est un enjeu majeur de l'évolution du centre-ville, se focalise sur cet espace, au travers d'un diagnostic de site précis, comprenant une approche sensible de l'îlot. Enfin, la troisième et dernière partie du document présente 3 scénarios d'évolution possible pour l'îlot Bellivet. Ces scenarios d'évolution ne concernent pas seulement l'îlot, mais s'intègrent dans le dessein d'évolution globale du centre-ville.

Cette étude a donné lieu à une expérimentation par l'Agence de l'utilisation d'un logiciel de 3D qui a permis de présenter des maquettes virtuelles des scénarios. Ce

nouveau mode de présentation a été particulièrement apprécié par les élus de la Ville.

Un document a été produit en 2012 :

- Quelle place pour l'îlot Bellivet au cœur du centre-ville de demain – Projet urbain pour l'îlot Bellivet.

c) - Participation à l'étude partenariale « Plateau Nord », engagée sous l'égide de la CA Caen la mer

L'AUCAME a été sollicitée au cours du premier trimestre 2012 par la Communauté d'Agglomération Caen la mer pour participer aux travaux concernant le « Plateau Nord » de l'agglomération caennaise. Cette étude vise à fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aménagement mais également dans l'usage de cet espace stratégique pour le territoire : État, collectivités, structures techniques, mais également CHU, Université, centres de recherche. Il s'agit de définir collectivement les enjeux qui caractérisent ce site, avant de définir un projet collectif pour son avenir visant à maximiser ses considérables potentialités.

L'intervention de l'Agence se décompose en deux temps :

Dans un premier temps, l'Agence a été sollicitée pour une mission de représentation cartographique des travaux engagés par un groupe de travail restreint. Ce groupe de travail, formé à l'initiative et piloté par Caen la mer, regroupait les services de la ville de Caen, de la Région Basse-Normandie, de Caen la mer et de l'Agence. Son objectif premier a été de recenser les différents projets existants sur le secteur.

L'AUCAME a proposé de représenter le territoire en 3D et d'intégrer à la maquette les projets identifiés. L'Agence a également proposé d'imaginer, en accord et avec la validation des différents participants de ce groupe de travail, ce que pourrait être le Plateau Nord dans 35 ans.

Ce travail a été présenté sous la forme de trois courtes vidéos représentant les différents états de la maquette (actuel, projets actés et vision prospective), lors de la réunion plénière du 2 juillet 2012.

Suite à cette réunion, au cours de laquelle les principes de gouvernance ont été actés, une « commission aménagement » a été chargée de présenter, d'ici la fin d'année 2012, au comité de pilotage, un diagnostic au moins partiel et le programme éventuel d'études complémentaires à conduire, ainsi que leur planning.

Le groupe de travail qui a œuvré dans la première phase des travaux a été reconstitué et enrichi par la présence des services de l'État. Il a été chargé par la commission aménagement de réaliser le diagnostic du Plateau Nord.

Dans cette deuxième phase de travaux, engagée à l'automne 2012, l'AUCAME a joué donc le rôle d' « assemblier » des analyses réalisées par le groupe de travail afin de produire un diagnostic pour la fin de l'année 2012.

d) - Élaboration d'un diagnostic de territoire de la Communauté de Communes « Vallée de l'Orne »

La Communauté de communes de la Vallée de l'Orne, constituée depuis le 1er janvier 2011, a adhéré à l'Agence le 2 février 2012. Dans la foulée de cette adhésion, l'AUCAME a accepté de réaliser un diagnostic de territoire pour la collectivité, en vue de l'aider à bâtir son projet territorial.

Plusieurs visites de la communauté ont été réalisées de manière à obtenir une vision la plus juste et détaillée possible du territoire. Parallèlement, une étude d'analyse statistique a été menée.

Les premiers éléments de ce diagnostic ont été présentés en Conseil communautaire en octobre 2012. Il s'agit d'un état des lieux assez fouillé du territoire, tant géographique et historique, qu'économique et relatif à la mobilité ou à la socio-démographie. À la suite de cette réunion, quelques précisions ont été apportées quant à l'orientation à donner à ces travaux.

Après l'établissement d'un diagnostic à proprement parler (point forts et faiblesses du territoire, orientations à donner au développement de la communauté), les éléments de l'ensemble de l'étude seront intégrées à un document final, amplement visuel. Ce document sera remis au premier semestre 2013.

4. Agriculture périurbaine durable

L'agriculture est une priorité pour la région Basse-Normandie qui promeut une agriculture de qualité, respectueuse de l'environnement, et les circuits courts. Dans cette optique, elle a sollicité l'aide méthodologique et technique de l'Agence avec Caen-Métropole pour territoire-test.

Les enjeux de l'agriculture périurbaine sont multiples :

- rapprocher les producteurs des centres de consommation que sont les métropoles,
- promouvoir les productions locales tout en remettant au goût du jour les aliments de saison,
- mettre en valeur et entretenir les paysages périurbains.

Le territoire de Caen-Métropole, par l'importance de sa couronne périurbaine et la fertilité de ses terres, se prête à ce type d'agriculture.

L'objectif de cette étude est de proposer des critères de définition favorables à l'implantation de l'agriculture périurbaine et d'identifier et de cartographier les espaces potentiellement concernés par un tel développement.

Le comité technique constitué, de techniciens de l'État et des collectivités locales, d'un élu du territoire missionné sur le sujet, d'universitaires et d'une agricultrice « bio », s'est réuni deux fois au cours de l'année 2012 et a permis de déterminer les critères de définitions.

Les traitements via le SIG de l'agence sont dans l'attente des documents d'urbanisme numérisés afin d'achever l'étude. Ces documents devraient être fournis à la fin de l'année 2012. Un dernier comité technique aura lieu au début du printemps 2013 afin de finaliser l'étude.

Image ©2013 IGN-France sur ®Google Earth

III. Contribuer au suivi de la mise en œuvre des politiques publiques

1. Participation à la définition des outils de mise en œuvre du SCoT

L'Agence a assuré, pour le compte du syndicat mixte Caen-Métropole, la maîtrise d'oeuvre des études et la conduite de l'animation des travaux du SCoT éponyme, qui a constitué, de 2006 à 2010, le dossier majeur de son programme de travail.

Le SCoT Caen-Métropole a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical en date du 20 octobre 2011.

Il est exécutoire depuis le 14 février 2012.

Comme ses statuts l'indiquent, le Syndicat est compétent pour émettre tout avis, à l'occasion des procédures de consultation prévues par la loi et en particulier sur les projets de PLU, Cartes communales. Le Syndicat à vocation à assurer l'élaboration, l'approbation, mais également le suivi du SCoT. Dans ce cadre, il a pour mission de produire des avis sur les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) et opérations qui doivent être compatibles avec le SCoT. Il s'agit d'une fonction qui relève de l'urbanisme réglementaire qui vise à veiller à la mise en œuvre effective des orientations du SCoT.

De plus, en vertu des dispositions de l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012, l'établissement public chargé du SCoT, sera désormais associé pour l'élaboration des PLU (entrée en application de l'ordonnance à une date déterminée par décret et au plus tard le 1er janvier 2013), au même titre que les services de l'État ce qui renforce son avis.

L'Agence a été sollicitée par le Syndicat Mixte Caen-Métropole dès l'approbation du SCoT pour l'aider à réfléchir aux modalités de mise en œuvre et de suivi du SCoT par le Syndicat. Ce travail partenarial a été conduit fin 2011 – début 2012. Il a abouti à l'élaboration conjointe d'un programme de travail destiné à mettre progressivement en place divers outils et procédures.

a) Les outils :

Dans l'optique de favoriser une bonne compréhension des dispositions du SCoT et afin de faciliter sa prise en compte et donc son application, il a été décidé d'élaborer plusieurs types de documents :

- Un fascicule par types d'espaces définis par la « typologie de communes », reprenant les objectifs, recommandations et orientations des différentes thématiques, un « DOG simplifié » par espace considéré,
- Des fiches explicatives par orientations, qui présenteront :
  - La philosophie du SCoT qui a présidé à l'adoption de l'orientation,
  - Le ou les objectif(s) visés et les résultats attendus de la mise en œuvre de l'orientation,
  - La présentation commentée de l'orientation et la façon dont il faut la comprendre et l'interpréter,
  - Ce qui est attendu dans le dossier d'un document d'urbanisme pour expliquer comment l'orientation est appliquée.

S'ils ont d'abord été élaborés pour un usage par le Syndicat Mixte Caen-Métropole lui-même, ces documents sont destinés à être diffusés aux communes et intercommunalité membres du Syndicats, mais également aux personnes publiques associées à l'élaboration du SCoT et aux professionnels (bureaux études, aménageurs, SEM) qui aident les collectivités à élaborer leurs documents d'urbanisme et leurs projets opérationnels.

b) Sélectionner des communes « tests » : les PLU du SCoT

6 ou 7 communes pourraient être suivies en temps réel de l'élaboration de leur document d'urbanisme, afin de soulever des cas concrets de difficultés d'interprétation du SCoT. Les services du syndicat seront associés aux réunions de travail avec le bureau d'études et les élus. Sur demande du Syndicat, l'Agence pourra, en tant que de besoin, assister techniquement les services de Caen-Métropole.

c) Le « faire-part/porter à connaissance » du Syndicat

Le Syndicat transmettra, suite à la notification d'une délibération de prescription, d'une élaboration ou d'une révision d'un PLU ou d'une carte communale, dans le souci d'une bonne prise en compte des dispositions du SCoT dans les documents d'urbanisme :

- Une note sur les objectifs généraux du SCoT et le projet global de territoire qu'il promeut,
- Le fascicule la concernant ainsi que les fiches-orientations.

d) Le guide des bonnes pratiques de l'aménagement dans l'esprit du SCoT

Ce dernier guide devra se nourrir de l'expérimentation conduite dans le cadre de « PLU du SCoT ». Il constituera un guide méthodologique de l'élaboration d'un PLU «

SCoT compatible » en exposant les bonnes questions à se poser et en présentant les méthodes pour répondre le mieux possible à ces questions.

Ce guide sera illustré d'exemples concrets et insistera sur l'importance capitale des « orientations d'aménagement (opposables) » dans le PLU.

Ce travail est dans un objectif à plus long terme (courant 2013).

2. Participation à l'élaboration des outils de suivi et de mise en œuvre du SCoT

a) Les fascicules par type d'espace

Le premier fascicule par type d'espace, celui relatif aux « espaces périurbains et ruraux », a été produit à la fin du premier semestre 2012.

Ce document constitue un « abstract » du Document d'Orientations Générales (DOG) du SCoT dans lequel ne figure que les objectifs, recommandations et orientations s'appliquant aux 84 communes de l'espace périurbain et rural du SCoT.

Ce document, qui ne se substitue en aucun cas au DOG, a pour vocation d'offrir aux communes concernées une lecture simplifiée, permettant de saisir plus facilement les dispositions qui s'appliquent.

Les autres fascicules seront produits dans le courant de l'année 2013.

b) Les « fiches orientation » et leur logiciel de consultation

Afin de permettre une application efficace des orientations du DOG du SCoT, des dispositions les plus prescriptives, l'Agence a engagé un travail important d'explication et de commentaire.

Dans un premier temps, il s'est agi de découper les orientations du SCoT en dispositions ne portant que sur un seul sujet. C'est pourquoi, à partir des 26 orientations du DOG, on est passé à 52 « fiches orientation ».

Dans un deuxième temps, il a été nécessaire de définir quelles orientations s'appliquent à chaque commune. Ce travail a consisté à bâtir un tableau croisé avec en lignes les 143 communes couvertes par le SCoT et en colonnes les 52 dispositions du DOG. Ce tableau de base a permis d'établir un tableau secondaire pour chaque commune sur lequel apparaît toutes les dispositions qui s'appliquent à elle, et seulement celles-ci.

Afin de permettre une utilisation aisée des ces différents documents, l'Agence a conçu un logiciel qui, en cliquant sur le territoire d'une commune au sein de la carte de Caen-Métropole, permet d'accéder au tableau des dispositions qui s'appliquent à la commune. En cliquant ensuite sur une disposition contenue dans le tableau, on accède alors à la « fiche orientation » considérée.

Le travail d'élaboration des fiches est conduit en partenariat très étroit avec les services du Syndicat Mixte Caen-Métropole.

Une fois rédigées, les fiches sont présentées devant un groupe restreint d'élus dénommé « Comité de lecture » où elles sont discutées, amendées et, le cas échéant, corrigées.

Une fois acceptées par cette instance, elles entrent dans le circuit de validation du Syndicat : Commission, Bureau, puis Comité Syndical.

Fin 2012, 31 fiches sur 52 avaient été travaillées en Comité de lecture, 22 avaient été validées en Commission puis en Bureau et approuvées en Comité Syndical.

L'ensemble des fiches devraient ainsi être finalisées au cours du premier trimestre 2013.

3. Politiques d'habitat

a) - Suivi du PLH de la CA Caen la mer

Les travaux conduits durant l'année 2012 ont été les suivants :

1. Définition des indicateurs de suivi et d'évaluation du PLH Caen la mer :

Le travail de définition des indicateurs de suivi et d'évaluation du PLH Caen la mer, commencé en 2011, s'est prolongé au 1er semestre de l'année 2012. Cette mission a été réalisée conjointement avec les services de la CA Caen la mer et l'AUCAME.

2. Élaboration de la note de suivi et d'actualisation 2011 :

Le PLH Caen la mer, couvrant la période 2010-2015, entre dans sa troisième année de mise en œuvre. Dans le cadre de son programme de travail partenarial 2011-2013, l'AUCAME a été mandatée pour participer au suivi du programme local de l'habitat. Le bilan annuel de réalisation pour l'année 2011 a été rédigé par l'AUCAME au 2ème semestre 2012 (actualisation des grandes caractéristiques et dynamiques récentes du territoire communautaire ; taux de réalisation des objectifs quantitatifs de production neuve à la fin 2011).

Les éléments de suivi et d'actualisation 2011 du PLH Caen la mer ont été finalisés conjointement par l'AUCAME et les services de Caen la mer. Ils ont été présentés lors de la 2ème conférence intercommunale du logement qui s'est tenue le 21 décembre 2012 à Colombelles.

Le rapport final sera présenté aux instances de la Communauté d'Agglomération Caen la mer au début de l'année 2013.

b) - Note d'actualisation du PLH de la CdC des Rives de l'Odon

Le Programme Local de l'Habitat de la Communauté de Communes des Rives de l'Odon a été élaboré en 2007, mais approuvé par les instances communautaires le 13 janvier 2010. L'AUCAME est chargée de son suivi-évaluation.

La communauté de communes des Rives de l'Odon intègrera le 1er janvier 2013 la communauté d'agglomération Caen la mer.

Toutefois, jusqu'à la fin de l'année 2012, il revient à l'AUCAME, dans le cadre de son programme de travail

partenarial, d'actualiser les éléments de suivi annuel.

Le bilan annuel de réalisation des objectifs du PLH des Rives de l'Odon pour l'année 2012 a été réalisé fin 2012, après collecte des éléments de suivi et d'actualisation sur la thématique de la construction neuve auprès de chacune des trois communes de la Communauté.

4. Politiques de mobilités

a) Participation à la « Conférence de la mobilité »

Dans le cadre de la gouvernance mise en place pour la réalisation et la diffusion de l'EMD, le syndicat mixte Caen-Métropole, le département du Calvados et Viacités ont décidé de mettre en place un lieu de réflexion sur le thème de la mobilité au-delà du périmètre de chacune des autorités organisatrices de transport : la conférence de la mobilité.

Une première conférence de la mobilité s'est donc tenue le 21 septembre 2012 dans l'amphithéâtre du musée des Beaux Arts de Caen sur le thème de l'intermodalité. L'Agence a apporté son soutien méthodologique durant toute la phase de préparation de la conférence. M. Thomas Boureau a été sollicité pour réaliser la première intervention de cette journée, permettant d'introduire le concept d'intermodalité et d'en apercevoir les formes qu'elle peut prendre localement.

La conférence de la mobilité a vocation à se réunir annuellement, et l'AUCAME, dans le cadre de son rôle d'animation technique du milieu local, pourra à nouveau être sollicitée pour apporter son concours.

IV. Animer
les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation

IV. Animer les réflexions prospectives sur les processus de métropolisation

1. Contribution aux réflexions et travaux initiés dans le cadre de Paris Seine Normandie

a)- Élaboration d'un atlas « Paris Seine Normandie », à l'échelle des trois régions Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie

Afin que les acteurs du développement territorial de la grande agglomération caennaise puissent inscrire leur réflexion à l'échelle de « Axe Seine » ou de « Paris Seine Normandie », le Président de l'Agence a souhaité que soit réalisé un atlas présentant les grandes dynamiques à l'oeuvre sur le territoire des trois régions Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie.

Il s'agissait également de montrer et de démontrer que c'est bien la totalité de la région Basse-Normandie qui doit être prise en compte dans les réflexions relatives à l'Axe-Seine.

Uniquement cartographique et sans le moindre commentaire, conformément aux souhaits du Président, cet atlas a été réalisé dans un délai très court, au mois de janvier 2012.

Il était en effet important de le présenter et de le remettre à M. Ruffenacht, Commissaire Général au Développement de la Vallée de la Seine, à l'occasion de sa venue à Biéville-Beuville, le 10 février 2012.

b)- La méthode de travail des agences de l'espace « Paris Seine Normandie » en vue du colloque Axe Seine, Colloque de Paris

Après le premier colloque « Seine d'avenir » qui s'est tenu au Havre le 4 mai 2010, et le colloque « Axe Seine, Acte II » organisé par la CREA au Zénith de Rouen le 23 mai 2011, Paris organise un troisième colloque sur l'espace Paris Seine Normandie le 22 novembre 2012, dans les salons de l'Hôtel de Ville de Paris.

Cette manifestation est organisée par Paris (Ville de Paris et l'Atelier Parisien d'Urbanisme APUR), en collaboration avec la Ville du Havre et la CREA. Les cinq autres agences d'urbanisme de Paris Seine Normandie, dont l'AUCAME, ont été sollicitées pour participer au comité technique d'organisation de ce colloque.

Les grandes orientations politiques qui doivent en guider l'organisation de ce colloque sont les suivantes :

- Ce colloque est conçu comme le temps de restitution de travaux conduits en ateliers tout au long de l'année 2012 ;
- Il doit se concentrer sur la dimension opérationnelle des actions à mener, le « quoi faire » ayant été défini lors des deux premiers colloques et les études nécessaires ayant été conduites depuis lors, notamment par les agences d'urbanisme ;
- Les actions et projets à caractère expérimental doivent être mises en exergue.

Trois objectifs principaux ont été fixés à ce colloque :

- Porter pour cet espace une ambition nationale visant à sortir de la crise par la réindustrialisation ;
- Démontrer que Paris Seine Normandie correspond à l'espace économique nécessaire au fonctionnement de la « ville-monde » qu'est Paris ;
- Instaurer un dialogue croisé entre les différents acteurs du projet afin de coordonner et d'harmoniser les actions de chacun dans un but commun.

La nouveauté par rapport aux deux précédents colloques réside dans l'organisation de trois ateliers thématiques, chacun étant sous la responsabilité d'un élu de chacune des trois villes ou agglomération. Les thèmes et les pilotes retenus sont :

- Thème 1 : construire un système portuaire et logistique pour renforcer les dynamiques territoriales, atelier sous la responsabilité de Christian SAUTTER, Adjoint au Maire de Paris en charge de l'emploi, du développement économique et de l'attractivité internationale ;
- Thème 2 : Réindustrialiser la vallée de la Seine : de nouvelles industries et une industrie renouvelée, atelier sous la responsabilité de Frédéric SANCHEZ, Vice-président de la CREA ;
- Thème 3 : Développer un espace à haut niveau d'attractivité : tourisme, tertiaire, qualité de vie, sous la responsabilité de Jean-Baptiste GASTINNE, Adjoint au Maire du Havre en charge du développement territorial et du Havre 2017.

L'objectif de ce colloque était également de fédérer les démarches initiées sur le sujet par divers acteurs : les CCI, les ports, les collectivités locales et l'État.

c)- Le travail des six agences

Organisation et animation des ateliers

Les agences d'urbanisme ont été explicitement mandatées pour organiser les ateliers et produire un document en exposant les résultats, destiné à constituer le document introductif au colloque. C'est pourquoi chaque atelier est pris en charge par un binôme d'agences :

- Thème 1 : APUR (Paris) & AUDAS (Seine-Aval IdF);
- Thème 2 : AURBSE (Rouen) & IAU-IdF (Ile-de-

France) ;

- Thème 3 : AURH (Le Havre) & AUCAME (Caen).

Les ateliers ont deux finalités :

- Faire adhérer de nouveaux acteurs « clés » au projet, notamment dans la métropole parisienne et dans les villes normandes ;
- Faire dialoguer acteurs élus et acteurs économiques et sociaux afin de faire émerger des propositions opérationnelles et des engagements concrets d'action.

Ces ateliers ont été organisés en deux sessions : la première les 25 et 26 juin et le 6 juillet 2012, la seconde les 17,18 et 25 septembre 2012. Il y a donc eu au total deux réunions des trois ateliers, soit six réunions en tout.

Ils ont regroupé de 50 à 70 personnes : élus, acteurs économiques, partenaires sociaux et institutionnels.

Élaboration collective du document introductif au colloque

Comme pour le colloque de Rouen en 2011, le partenariat des six agences d'urbanisme a été chargé de concevoir et de rédiger le document introductif du colloque de Paris. Issu d'un intense travail collectif, notamment pour la rédaction des actes des ateliers, ce document d'une cinquantaine de pages sera remis aux participants le 22 novembre 2012.

Il est organisé selon le plan suivant :

1. un prologue signé par les six Présidents d'agence,
2. une cartographie du territoire et des projets,
3. les actes des trois ateliers,
4. une synthèse des travaux conduits par les acteurs 2009-2011.

Les agences se sont réparties le travail cartographique, avec charge à chaque agence de fournir aux autres les données nécessaires concernant son propre territoire. L'AUCAME s'est chargée de la réalisation des cartes « tourisme » et « événementiel ».

d)- Co-organisation par l'AUCAME et l'AURH de l'atelier « Développer un espace à haut niveau d'attractivité : tourisme, tertiaire, qualité de vie »

Après répartition des rôles entre les six agences, il est revenu à l'Agence du Havre (AURH) et à l'AUCAME d'organiser les deux réunions de l'atelier n°3, celui portant sur le thème général de l'attractivité du territoire.

La préparation technique et matérielle de cet atelier a constitué un travail important pour l'équipe de l'Agence, notamment parce qu'il convenait d'analyser les problèmes à une échelle inhabituelle. Étant plus particulièrement en charge de la question du tourisme, l'AUCAME a dû conduire des investigations à l'échelle des trois régions Ile-de-France, Haute et Basse-Normandie.

Sur ce sujet, elle a engagé un partenariat efficace avec la CCI de Caen, elle-même chargée du même thème dans le cadre de la préparation du colloque du 25 septembre 2012, organisé à Versailles par le partenariat des CCI de Paris Seine Normandie.

Cet atelier, dont le thème exact était « Développer un espace à haut niveau d'attractivités : tourisme, tertiaire, qualité de vie », a été présidé par l'adjoint au Maire du Havre, Jean-Baptiste GASTINNE et Colin SUEUR et Dominique VINOT-BATTISTONI, Vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Caen la mer. Il s'est réuni le 28 juin à la Villa du Cercle de Deauville et le 25 septembre 2012 à la CCI de Versailles.

Il ressort des travaux de l'atelier les questionnements et pistes opérationnelles suivants :

- Alors que le tourisme et les loisirs constituent des piliers de l'économie, comment faire émerger un parcours et des repères qui permettraient d'attirer et de faire connaître l'axe Seine, mais également à chacun de se reconnaître dans ce territoire ?
- Il s'agit de démontrer la capacité de construire un territoire qui prendrait en compte aussi bien la question du développement des fonctionnalités économiques, urbaines et agricoles que celle de la préservation et de la mise en valeur culturelle, environnementale et paysagère. La création d'un projet tertiaire global et ambitieux sur la vallée de la Seine qui mettrait en visibilité ce territoire, dont l'attractivité ne peut pas rester uniquement industrielle, mais au contraire doit composer avec les façons nouvelles de produire et de distribuer.

L'atelier a ainsi fait la lumière sur trois enjeux:

- Réinventer le tertiaire, pour un développement complémentaire et plus performant sur l'Axe Seine ;
- Le tourisme comme constituante économique du Seine Gateway ;
- Identifier le territoire et le projet.

e)- organisation à Colombelles le 1er juin 2012 d'un séminaire d'information des acteurs caennais

Le Syndicat Mixte Caen-Métropole et la Communauté d'Agglomération de Caen la mer ont initié la mobilisation des acteurs de l'agglomération caennaise dès le printemps 2009, pour que le Grand Paris intègre la Basse-Normandie et sa capitale régionale. L'AUCAME a très largement contribué, dans ce cadre, aux travaux

de la Conférence des exécutifs de Basse-Normandie qui ont permis de définir des positions communes entre les trois départements de la région et les principales agglomérations (Caen, Cherbourg, Saint-Lô, Alençon, Flers). L'AUCAME est désormais clairement identifiée comme représentant la grande agglomération caennaise dans les groupes de travail de « l'axe Seine » ou « Paris Seine Normandie ».

Dans le cadre de la préparation de la participation caennaise au colloque de Paris, les instances de l'Agence ont estimé indispensable d'informer les acteurs caennais, pour les mobiliser, sur le sujet majeur que constitue Paris Seine Normandie. Une participation active à la préparation du colloque de Paris constitue en effet une occasion unique d'arrimer définitivement Caen au projet et de lui donner la place qui doit être la sienne.

C'est dans cette optique que les instances de l'Agence ont proposé à un groupe d'acteurs locaux représentatifs de participer à une séance d'acculturation collective et de définition d'un message commun des acteurs caennais dans les différents ateliers.

Un séminaire d'une demi-journée a donc été organisé le vendredi 1er juin 2012, à la Mairie de Colombelles.

Co-présidé et animé par le Président de Caen la mer et par celui de l'AUCAME, ce séminaire, auquel a participé une trentaine de personnes, a eu pour objet d'informer sur les suites du Grand Paris, aujourd'hui désigné par le vocable « Paris Seine Normandie », sur l'organisation du colloque de Paris et sur la nécessaire mobilisation des acteurs caennais lors de la phase d'ateliers préparatoires. Il a eu pour principal effet de favoriser l'émergence d'une position commune des acteurs caennais.

L'AUCAME en a assuré le contenu technique et en a rédigé le compte-rendu.

f)- Contribution écrite de l'AUCAME à l'atelier « Réindustrialiser la vallée de la Seine : de nouvelles industries et une industrie renouvelée »

Co-organisé par les agences de Rouen (AURBSE) et d'Ile-de-France (IAU-IdF), l'atelier « Réindustrialiser la vallée de la Seine : à nouveau l'industrie, une industrie nouvelle » co-présidé par Messieurs SANCHEZ et BACHELAY s'est déroulé le 6 juillet dernier dans les locaux de la CREA à Rouen.

Dès la fin de cette réunion à laquelle ils assistaient, le Président et le Vice-président de l'Agence avaient fait part de leur émotion d'avoir pu constater la faible place accordée à Caen et à la Basse-Normandie durant tout le déroulement de l'atelier.

Ils avaient alors tenu à réaffirmer le fait que l'agglomération caennaise constitue désormais un acteur à part entière de l'Axe Seine, comme en atteste la forte implication de l'AUCAME au sein du partenariat des agences d'urbanisme.

A l'issu de l'atelier, il avait été demandé aux participants qui le souhaitaient, d'apporter, durant l'été, une contribution écrite à la préparation de la seconde réunion de l'atelier qui s'est tenue à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 18 septembre 2012.

Compte-tenu de l'importance du sujet dont traite cet atelier et compte-tenu également de l'intervention des élus de l'Agence lors de la réunion du 6 juillet, ceux-ci ont souhaité faire parvenir une contribution écrite de l'AUCAME, constituée des deux documents : une note de 9 pages et un diaporama de 23 diapositives.

Cette contribution visait à présenter la place de l'industrie dans l'agglomération caennaise et l'importance qui lui est accordée dans le projet de développement porté par les élus. Elle visait également à apporter une contribution utile à la préparation de la réunion du 18 septembre.

Compte-tenu du faible nombre de contributions reçues par la CREA, celle de l'AUCAME a été particulièrement valorisée dans le cadre de la préparation de la réunion, et de ce fait particulièrement appréciée par les élus rouennais.

2. Suivi du projet « LNPN »

Par courrier en date du 16 décembre 2011, M. Laurent Beauvais, Président de la Région Basse-Normandie a sollicité l'avis de M. Philippe Duron, Président de la Communauté d'Agglomération Caen la mer quant à la pertinence et aux avantages/inconvénients, par rapport au scénario A, du scénario AB proposé par RFF dans le cadre du débat public sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie.

A la demande de la Communauté d'Agglomération Caen la mer, l'AUCAME a produit une note dont l'objet de présenter l'avis de l'Agence sur ce scénario AB afin de contribuer à la rédaction de la réponse de M. le Président de Caen la mer à M. le Président de la Région Basse-Normandie.

Après une analyse avantages/inconvénients de ce nouveau scénario proposé durant la période du débat public, l'Agence a estimé qu'il paraissait opportun de se prononcer favorablement sur ce scénario dit « AB » qui, bien que moins favorable pour l'agglomération caennaise, préserve toutefois les principales fonctionnalités attendues.

Annexes

1. LISTE DES TRAVAUX PRODUITS PAR L'AUCAME DEPUIS LE 1ER JANVIER 2012

23 publications diffusées ou remises aux membres, 412 pages

date	titre	Nb. pages
janv.-12	Act'Urba #4 - L'occupation du sol de Caen-Métropole, état des lieux 2009 et évolution depuis 2001.	12
mars-12	QSN #40 - Le logement locatif social	4
mars-12	QSN #41 - Les politiques de stationnement public	4
mars-12	Étude : Quelle place pour l'îlot Bellivet au coeur du centre-ville de demain ?	50
avr.-12	Act'Urba #5 - avril 2012 : Une approche de la tension sur les marchés locaux de l'habitat, étude comparative sur huit agglomérations françaises	20
avr.-12	Étude : Les déplacements pour achats dans Caen la mer et le Calvados, données EMD	20
juin-12	QSN #42 - La ZAC du Libéra à Colombelles, acte I	4
juin-12	QSN #43 - Ordonnance du 5 janvier 2012	4
juil.-12	Étude : Le stationnement dans l'agglomération Caen la mer, données EMD	20
juil.-12	Act'Urba #6 - juillet 2012 : Le MOS de Caen la mer	12
juil.-12	QSN #44 - La Maison de l'habitat	4
juil.-12	QSN #45 - Le partage de la voirie	4
sept.-12	QSN #46 - OpenEquipements14 : près de 8000 équipements géolocalisés	4
sept.-12	QSN #47 - Les capitales européennes de la culture	4
nov.-12	Schéma cyclable de Caen-Métropole	28
nov.-12	Étude : Axe Seine, une visdion partagée	63
déc.-12	PLH de Caen la mer, note de suivi et d'actualisation 2011	55
déc.-12	PLH des Rives de l'Odon, note de suivi et d'actualisation	6
déc.-12	Étude : Territoires urbains fragiles dans l'agglomération caennaise	6
déc.-12	Étude : Seine Gateway 1.0	64
déc.-12	QSN #48 - Les éoliennes offshore : vents favorables pour l'économie bas-normande ?	4
déc.-12	QSN #49 - Les gares ferroviaires urbaines et leur transformation	4
déc.-12	Act'Urba #7 - Le centre-ville de Caen, un enjeu métropolitain	16

38 diaporamas présentés, 1 042 pages

date	Maître d'ouvrage	Thème	Nb. diapos
janv.-12	SMCM	Commission "Conduite du SCoT" & Urbanisme commercial - SMCM, 18/01/12 : Les nouvelles dispositions législatives applicables au SCoT et leurs effets sur l'urbanisme commercial	30
janv.-12	Viacités	Étude ligne 2 - Présentation à Viacités le 20/01/12	20
janv.-12	Cdc Val ès dunes	PLH Val ès dunes - 3ème COPIL : Le besoins en logements - 24/01/2012	34
janv.-12	SMCM	Schéma directeur cyclable de Caen-Métropole - 2ème comité de pilotage : données EMD	20
févr.-12	Paris Seine Normandie	Réunion Ameline-Rufenacht : Guide de présentation de Colin SUEUR, Président de l'AUCAME	16
mars-12	CdC Entre Bois & marais	PLH Entre Bois & Marais - 1er comité de pilotage, méthode et calendrier	11
mars-12	Viacités	Les déplacements entre les pôles urbains du Calvados, données de l'EMD - COPIL EMD du 02/03/12	20
mars-12	SMCM	Schéma directeur cyclable de Caen-Métropole - 3ème comité de pilotage : carte des aménagements	12
mars-12	Ville de Caen	Étude de reconfiguration de l'îlot Bellivet à Caen, enjeux et scénarii - Hôtel de Ville de Caen, 13 mars 2012	80
mars-12	AUCAME	Mutualisation du SIG	9
mars-12	Caen la mer	Le secteur ouest de l'agglomération caennaise : élaborer une vision partagée, coordonner les projets - Comité technique #1 du 29/03/12	66
avr.-12	Viacités	Les déplacements pour achats dans le Calvados, données EMD - COPIL EMD	10
avr.-12	AUCAME	Rapport d'activités Aucame 2011 : Présentation au CA Aucame	37
avr.-12	SMCM	Schéma directeur cyclable de Caen-Métropole, 4ème Copil : Principes d'itinéraires et d'aménagements	14
avr.-12	Viacités	Les déplacements pour achats dans le Calvados, données EMD - CA Aucame	10
mai-12	Caen la mer	Le secteur ouest de l'agglomération caennaise : élaborer une vision partagée, coordonner les projets - Comité technique #2 du 16/05/12	40
mai-12	SMCM	Projet de schéma directeur de voies cyclables - Bureau de Caen-Métropole	32
mai-12	Paris Seine Normandie	PSN, atelier 3 : Créer une espace à haut niveau d'attractivité - Le tourisme : une activité économique pour renforcer l'attractivité ? AURH, 30/05/12	39
juin-12	Paris Seine Normandie	De l'Axe Seine à Paris Seine Normandie, bref historique de l'extension conceptuelle du Grand Paris - séminaire de préparation du colloque de Paris, Colombelles - 1er juin 2012	36
juin-12	Paris Seine Normandie	Paris Seine Normandie, dynamiques et projets de la grande agglomération de Caen - séminaire de préparation du colloque de Paris, Colombelles - 1er juin 2012	14
juin-12	Chambre d'Agriculture 14	De l'Axe Seine à Paris Seine Normandie - Chambre régionale d'agriculture BN, Agro-Pôle, 8 juin 2012	24
juin-12	Chambre d'Agriculture 14	SCoT Caen-Métropole et agriculture - Chambre régionale d'agriculture BN, Agro-Pôle, 8 juin 2012	24
juin-12	CdC Entre Bois & marais	PLH B&M, réunion technique "le marché local de l'habitat"	24
juin-12	CdC Entre Bois & marais	PLH B&M, rencontre avec la DDTM, diagnostic	36
juin-12	CdC Entre Bois & marais	PLH B&M, 2ème COPIL, diagnostic	36
juin-12	Caen la mer	Le secteur ouest de l'agglomération caennaise : Élaborer une vision partagée, coordonner les projets - comité technique # 3	38
juil.-12	Pays d'Auge Expansion	Présentation de l'Aucame au Bureau de Pays d'Auge Expansion à Lisieux	60
juil.-12	Viacités	l'exploitation de l'EMD, grand territoire du Calvados - réseau SCoT	24
sept.-12	Paris Seine Normandie	Axe Seine - colloque de Paris : Préparation de l'atelier 2 "réindustrialiser la vallée de la Seine : à nouveau l'industrie, une industrie nouvelle". - contribution de l'Aucame	22
sept.-12	Caen la mer	Le secteur ouest de l'agglomération caennaise, élaborer une vision partagée et coordonner les projets - CoPil du 19/09/12	40
sept.-12	Caen la mer	Pour un observatoire des solidarités territoriales : méthodologie	10
sept.-12	Viacités	L'intermodalité : un concept, des réalités - conférence de la modalité	6
sept.-12	Paris Seine Normandie	Développer un espace à haut niveau d'attractivité : tourisme, tertiaire, qualité de vie - second atelier - Versailles, le 25/09/12 (CCI Yvelines)	12
sept.-12	SMCM	Projet de schéma directeur de voies cyclables - Comité de développement - Caen-Métropole/Caen la mer	32
oct.-12	Caen la mer	Le secteur ouest de l'agglomération caennaise - Élaborer une vision partagée, coordonner les projets : Comité technique #4	18
oct.-12	SMCM	Projet de schéma directeur de voies cyclables - Bureau de Caen-Métropole	10
nov.-12	AUCAME	Quadrant Sud-Est de la métropole caennaise : restitution de l'étude - Troarn, le 29/11/12.	38
déc.-12	Paris Seine Normandie	De l'Axe Seine à Paris Seine Normandie - Conseil de développement de Caen la mer et Caen-Métropole, 4 déc. 2012	38

2. Budget prévisionnel 2012 (rappel)

BUDGET PREVISIONNEL 2012 (Recettes)

	BP 2012	BP 2011	REALISE 2010	REALISE 2009
Subvention Etat DGALN	150 000 €	170 000 €	214 922 €	210 544 €
Subvention Caen la mer	60 000 €		- €	- €
Subvention Caen-Métropole	92 000 €		100 100 €	160 000 €
Subvention Conseil Régional	45 000 €	45 000 €	45 000 €	45 000 €
Subvention Viacités	45 000 €		- €	- €
Total subventions d'exploitation	**392 000**	**215 000**	**360 022**	**415 544**
Cotisations	**541 221**	**526 951**	**383 843**	**364 617**
Etudes vendues	**-**		**-**	**-**
Transferts de charges	**12 000**	**11 200**	**10 449**	**10 760**
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**945 221**	**753 151**	**754 314**	**790 920**
Produits financiers	**3 779**	**3 599**	**1 677**	**3 521**
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	**-**	**9 250**	**-**	**1 025**
TOTAL DES PRODUITS	**949 000**	**766 000**	**755 991**	**795 466**

BUDGET PREVISIONNEL 2012 (Dépenses)

	BP 2012	BP 2011	REALISE 2010	REALISE 2009
Achats non stockés	**22 850**	**21 400**	**30 048**	**20 973**
Services extérieurs	**148 850**	**132 350**	**132 256**	**142 640**
Impôts, taxes et assimilés	56 400 €	40 500 €	39 775 €	38 793 €
Salaires bruts	473 000 €	373 000 €	374 413 €	352 265 €
Rembours TC +IJ	1 300 €	1 400 €	- 6 884 €	1 378 €
indemnités stagiaires	1 700 €	2 000 €	834 €	1 782 €
provisions congés et RTT	2 700 €	4 000 €	- 2 247 €	3 944 €
Charges sociales	233 000 €	181 950 €	180 349 €	172 021 €
Total salaires, charges et taxes	**939 800**	**602 850**	**586 239**	**570 184**
Dotation aux amortissements	**9 200**	**9 400**	**11 547**	**24 273**
Autres charges	**-**		**-**	**-**
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**949 000**	**766 000**	**760 090**	**758 070**
Charges financières	**-**	**-**	**-**	**-**
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	**-**		**-**	**2 019**
TOTAL DES DEPENSES	**949 000**	**766 000**	**760 090**	**760 089**

3. Club géomatique du 7 décembre 2012 à CAEN

Ordre du jour
Le vendredi 7 décembre 2012
De 10h00 à 17h00 – à l'AUCAME

Club géomatique décentralisé
Méthodologies de MOS (Mode d'Occupation des Sols)

Matin de 10h00 à 12h50 :

9h00	Accueil	*L'AUCAME*
9h30	Présentation de l'AUCAME et introduction de la journée	*Patrice Duny (directeur)*
10h00	Le MOS de l'agglomération Caennaise et ses applications	*Julien Ravenel (AUCAME)*
10h40	l'intérêt du MOS du bassin de vie de Rouen sur deux dates 1999 et 2009	*Mathieu Leullier, Hervé Ollivier (AURBSE)*
11h20	Mise en place d'une BD d'occupation du sol, mutualisée entre PNR et 3 SCOT sur la côte d'Opale pour répondre aux enjeux du Grenelle	*Hélène Durand (Alisé Géomatique) et Nicolas Jannic (PNR CMO)*
12h00	Développement de maquettes 3D au service du grand territoire : D'une maquette express pour l'AURCA à une maquette photo-réaliste sur la baie du Mt St Michel, quelles données, pour quels usages.	*Hélène Durand (Alisé géomatique) et Serge Herviou (AURCA)*

Repas de 12h50 à 14h30 : Déjeuner à l'extérieur

Après-midi de 14h30 à 16h30 :

14h30	La Bd OCS GE (Grande Echelle) en cours de constitution à l'IGN	*Marcel Marconnet, Directeur inter-régional Nord-Ouest (IGN)*
15h15	L'expérience SPOT Thema des agences Rhône-Alpes	*Maxence Prouvot (Urba Lyon)*
16h00	Conclusions de la journée	*Les animateurs et le Grand témoin*
16h30	Fin du club	

Agence d'études d'Urbanisme de CAen-MEtropole
10 rue du Chanoine Xavier de Saint Pol
14 000 CAEN
Tél : 02-31-86-94-00
Fax : 02-31-39-88-83
Courriel : contact@aucame.fr

Formulaires d'inscription :

Formation Sketchup le 6 décembre 2012

Club géomatique sur les MOS le 7 décembre 2012

Conception : AUCAME - Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole
mars 2013

Directeur de publication : Patrice DUNY

Agence d'Urbanisme de Caen-Métropole
10 rue du Chanoine Xavier de Saint-Pol
14000 CAEN
Tél. : 02.31.86.94.00
Fax : 02.31.39.88.83
contact@aucame.fr
www.aucame.fr